284 Hist. du Can. No 11

EN ROUTE POUR LE CANADA

PAR

A. BODARD

Secrétaire général de la Société d'Immigration Française.

Séminaire de Québec
Bibliothèque
Le Séminaire de Québec
3, rue de l'Université
Québec, Qué.

DESCRIPTION DU PAYS.
SES AVANTAGES.

LA TERRE PROMISE
DU CULTIVATEUR.

2,000,000

de Français, Belges et Suisses.

BIBLIOTHÈQUE S.M.E.

GUIDE PRATIQUE du Colon et du Voyageur.

LE GOUVERNEMENT DONNE

— UNE VALEUR DE —

3,500 FRANCS

À TOUTE FAMILLE QUI S'ÉTABLIRA SUR UNE TERRE

EN CANADA.

MONSIEUR,

La Société d'Immigration Française de Montréal, Canada, dont le but est de favoriser l'établissement des Français, Belges et Suisses en Canada, a le plaisir de porter à votre connaissance, qu'en outre du lot gratuit de 64 hectares de bonne terre en prairie et en bois, donné dans la province de Manitoba, à tout homme âgé de plus de 18 ans, le gouvernement vient de décider d'accorder à chaque famille qui s'établira sur un de ces lots, pour l'aider à payer la construction de sa maison, une somme variant de [illegible] à [illegible] francs suivant le [illegible] des enfants.

LA PRIME N'EXISTE PLUS

La valeur des 64 hectares de terre *donnés* par le gouvernement est au moins de 3,200 frs à raison de 50 frs l'hectare, prix *minimum*, ce qui avec la prime *donnée* en argent, forme une somme de 3,200 à 3,500 frs. Ce don généreux est fait aux seules conditions pour le colon de mettre en culture, sur son lot, 6 hectares en 3 ou 5 ans, et d'y bâtir une petite maison, conditions des plus faciles à remplir. La terre et l'argent ne constituent pas une *avance*, mais un *don* complètement gratuit.

Nous vous demandons, monsieur, de vouloir bien communiquer cette bonne nouvelle à vos amis et connaissances; ainsi qu'à tous ceux que vous croirez disposés à venir profiter de ces nouveaux avantages.

Comme en France, en Belgique et en Suisse on parle français en Canada; il y a dans ce pays près de 2 millions d'habitants de langue française, et la place ne manque pas pour en établir encore plusieurs millions. Venir en Canada, ce n'est d'ailleurs s'expatrier, puisqu'on y retrouve la langue, les mœurs et la religion de sa patrie, et que dans 100 ans, la population parlant français sera plus nombreuse en Amérique qu'en Europe. Aussi espérons-nous voir un grand nombre de nos compatriotes accourir en Canada, pour profiter des avantages que leur offre notre pays, avantages que l'on ne rencontre nulle part ailleurs.

Quant à ceux qui, pour une raison ou pour une autre, ne voudraient pas aller au Manitoba, pour s'établir à leur compte, nous nous chargeons de les placer, dès leur arrivée, chez des cultivateurs, dans les environs de Montréal, et de leur indiquer les meilleures terres pour s'établir.

Veuillez agréer, monsieur, nos sincères salutations.

Le Secrétaire Général, — A. BODARD.

Le Président, — C. E. CASGRAIN, Sénateur.

NOTA.—Envoi franco et gratuit de plus amples renseignements et de brochures illustrées sur le Canada, à tous ceux qui les demanderont par lettre ou par carte postale à A. BODARD, secrétaire général de la Société d'Immigration Française, chargé par le gouvernement de la réception des Français, Belges et Suisses, [redacted] à Montréal, Canada.

523, Rue St-Jacques, Montréal, Canada

Compliments de
A. Bodard

EN CANADA.

La chasse aux oies sauvages.

SOMMAIRE

des matières contenues dans cette brochure.

	PAGES
Comparaison des poids et mesures usités en Canada avec les mesures françaises	2
Informations générales sur le Canada	3
La Province de Québec	7
Les Provinces de Manitoba, Alberta, Saskatchewan et leurs terres gratuites	9
Emigration en Canada. Avis aux émigrants	10
Ceux qui disent du mal du Canada	11
Ceux qui font tort au Canada	12
Du choix des terres et des localités en Canada. A qui s'adresser	13
Le travail en Canada. L'ouvrage en ville et à la campagne. A quelle époque arriver	15
Quelques conseils pour réussir en Canada	17
Questions et réponses sur le Canada	18
Une poignée de vérités	27
Monnaies du Canada. Comment apporter son argent	28
Comment venir en Canada Conseils pratiques pour le voyage	30
Derniers conseils aux émigrants	35

POIDS ET MESURES DU CANADA.

MESURES DE LONGUEUR.

Le pouce	vaut	8	lignes	ou	0 m. 025
Le pied	"	12	pouces	ou	0 m. 305
La verge (yard)	"	3	pieds	ou	0 m. 91½
La perche (rod)	"	5½	verges	ou	5 m. 029
La chaine	"	22	verges	ou	20 m. 116
Le mille	"	1760	verges	ou	1609 m. 314
La lieue	"	3	milles	ou	4 kilom. 829

MESURES DE SURFACE.

Le pied carré vaut 144 pouces carrés ou 0 mètre 0929 carré
La verge carrée est un carré d'une verge de côté et vaut 0 m. 836 carrés
La perche est un carré d'une perche de côté et vaut 30¼ verges carrées ou 25 m. 29 carrés.
L'acre est un carré de 209 pieds ou 12¾ perches de côté et vaut 160 perches carrées ou 10 chaines carrées ou 4840 verges carrées ou 40 ares 46.
Un mille carré vaut 640 acres ou 258 hectares.

MESURES DE POIDS.

L'once (oz)	vaut	16 drachmes (437½ grains)	ou	28 grammes	349
La livre (lb)		16 onces (7,000 grains)	ou	0 kilogr.	453
Le quintal		100 livres	ou	45 kilogr.	35
La tonne		2000 livres	ou	907 kilogr.	

MESURES DE CAPACITÉ ET DE SOLIDITÉ.

1 verge cube vaut.....27 pieds cubes ou 0 m. 76 cubes.
1 gallon vaut.....2 pots ou 4 pintes ou 4 litres 54.
1 pinte vaut.....2 chopines ou 4 demiards on 1 litre 13.
1 minot (bushel) vaut.....8 gallons ou 36 litres 34.
1 corde de bois de chauffage a 8 pieds de long, 4 de haut et 4 de large et contient 128 pieds cubes de bois ou 3½ stères.
La piastre ou dollar ($) divisée en 100 centins ou cents vaut 5 frs. 25.

MESURES FRANÇAISES.

Le mètre vaut 3 pieds 3 pouces ⅜ ou 3 pieds 28/100.
Le kilomètre (ou 1,000 mètres) vaut 1,093 verges ou yards ou 0 mille 62137.
L'hectare vaut 2½ acres.
Le mètre carré vaut 1550 pouces carrés ou 1 verge 196.
Le kilomètre carré (100 hectares) vaut 247, 1 acres ou 0 mille 3861.
Le litre vaut 0 pinte 908 (9 dixièmes d'une pinte.)
L'hectolitre (ou 100 litres) vaut 22 gallons.
Le kilogramme (ou 1000 grammes) vaut 2 livres 3 onces ½
Le mètre cube vaut 1 verge cube 308 ou 35 pieds cubes 547.
Le franc vaut 19 cents du Canada, et la pièce de 5 frs en or environ 95 cents ; 100 frs en or valent donc $19 piastres ou dollars, pour le moins.

Mesurage de bois.—Les planches, madriers et tout le bois de construction scié se vendent en Canada aux 1,000 pieds de superficie sur un pouce d'épaisseur (2½ centim.), c'est-à-dire que 100 planches de 10 pieds de long et 12 pouces (1 pied) de large ou bien 100 planches de 12 pieds de long et 10 pouces de large forment 1,000 pieds carrés de bois, soit une superficie de 91½ mètres carrés.

Quand on veut connaître la surface en pieds carrés d'un certain nombre de planches, il suffit de multiplier la longueur en pieds par la largeur en pouces et diviser le produit par 12. Ainsi 60 planches de 12 pieds de long sur 8 pouces de large donnent 480 pieds de bois en superficie 12 x 8 x 60 et divisé par 12 = 480. Pour les madriers et la charpente on multiplie la longueur par la largeur et par l'épaisseur en pouces et le produit divisé par 12 donne la surface en pieds carrés.

PUISSANCE DU CANADA.

INFORMATIONS GENERALES POUR LES EMIGRANTS.

Le Canada, découvert en 1534 par Jacques Cartier, navigateur français de St Malo, est une ancienne colonie française d'Amérique, la *Nouvelle France*, qui fut cédée à l'Angleterre en 1763. Il comptait alors 60,000 habitants.

Situation.—Le Canada est à peu près, de la même étendue que l'Europe et pourrait contenir seize fois la France ; il est borné au Nord par l'Océan glacial arctique, au Sud par les Etats-Unis, à l'Est par l'Océan Atlantique, à l'Ouest par l'Océan Pacifique ; ces deux océans sont reliés par le chemin de fer canadien du Pacifique qui traverse le Canada de l'Est à l'Ouest, de Québec à Vancouver, sur une longueur de 3.078 milles, 4954 kilomètres.

Population.—Le nombre des personnes parlant français est aujourd'hui de près de 2 millions,.; les Canadiens Français ont conservé la langue, les mœurs et la religion de leur ancienne mère-patrie ; ils forment le tiers de la population du Canada, qui est actuellement d'environ 5 millions d'habitants.

Gouvernement.—Le Canada comprend sept provinces formées en confédération, sous le nom de **Puissance du Canada** avec **Ottawa** pour capitale. Il est administré par un Parlement composé d'un Sénat et d'une Chambre dedéputés. D'après la constitution, le français et l'anglais sont les deux langues officielles ; chaque province a son gouvernement particulier.

Les sept provinces du Canada sont : la Nouvelle Ecosse, capitale Halifax ; le Nouveau Brunswick, cap. Frédérikton, ville principale, St Jean ; l'Ile du Prince Edouard, cap. Charlottetown ; Québec, cap. Québec, ville principale, Montréal ; Ontario, cap. Toronto ; Manitoba, cap. Winnipeg ; Colombie Anglaise, cap. Victoria, ville principale, Vancouver. On compte aussi 4 districts qui formeront plus tard des provinces, ce sont : Assiniboia, cap. Régina ; Alberta, cap. Calgary ; Saskatchewan, cap. Prince Albert ; Athabaska, cap. Dunvegan. Le Manitoba et ces 4 districts forment ce qu'on appelle ordinairement le Nord-Ouest du Canada.

Les libertés civiles et religieuses sont complètes.

Armée.—Il n'y a pas d'armée permanente, pas de service militaire obligatoire, mais une milice ou garde nationale volontaire ; la police suffit au maintien de l'ordre. La sécurité est très grande partout.

L'Instruction y est aussi répandue qu'en France ou en Belgique ; il y a partout des écoles, des collèges, des pensionnats pour les filles appelés couvents, et plusieurs universités.

Impots.—Le gouvernement ne met aucun impôt sur les propriétés ; il n'y a de taxes que pour l'entretien des écoles et des munici-

palités. Les principaux revenus du gouvernement sont les douanes et les contributions indirectes.

Les voies de communication existent dans toutes les parties du pays ; les routes, les chemins de fer, qui ont une longueur de plus de 14,000 milles ou 22,530 kilomètres, les canaux pénètrent partout.

Les postes sont très bien organisées ; dans chaque municipalité il y a un ou deux bureaux de poste ; pour l'Europe, la France et la Belgique, il y a trois ou quatre départs par semaine.

Le télégraphe existe presque partout dans tous les centres de population et à toutes les stations de chemin de fer.

La Religion.—La liberté des cultes est complète et les églises sont complètement séparées de l'Etat, excepté dans la Province de Québec, où la religion catholique possède encore, sur ses fidèles, les mêmes pouvoirs qu'elle avait du temps de la domination française.

Climat.—A cause de son étendue, le Canada possède une grande variété de climats, il fait très froid en hiver, mais très chaud en été, le pays est d'une salubrité incontestable dans toutes ses parties et la longévité de ses habitants y est très remarquable. Au lieu de pluie, c'est de la neige qui tombe pendant l'hiver qui est plus froid qu'en France, à latitude égale ; l'été est un peu plus chaud. La moyenne de la chaleur en été à Montréal est de 17° 5 centigrades et à Paris de 16° 9. La neige qui couvre le sol en hiver protège les prairies, le blé semé l'automne, et fournit des chemins magnifiques pour l'exploitation des forêts. Elle tombe généralement vers la fin de novembre et elle disparaît au commencement d'avril. Au bout de quelques années, on vient à préférer le froid vif et sec et la neige du Canada aux brumes, à la pluie et à la boue qui distinguent les hivers d'Europe. Les labours se font l'automne et le printemps. La rapidité de la végétation est surprenante et on ne peut s'en faire une idée en Europe ; ainsi les blés semés dans les mois d'avril ou de mai sont toujours mûrs en août et les foins se font en juin et juillet.

Produits de l'agriculture.—Le Canada produit la plupart des fruits d'Europe, raisins, pommes, poires, cerises, prunes, groseilles, etc., tous les grains, blé, orge, avoine, maïs y poussent en abondance ; le foin, le tabac dont la culture est libre, les pommes de terre, les légumes fournissent d'abondantes récoltes et leur culture donne de bons profits.

Récoltes.—Les récoltes de grains varient suivant l'état de fertilité du sol ; l'agriculture, surtout dans la Province de Québec, n'est pas partout très avancée, on emploie trop peu d'engrais et on épuise souvent les terres par de trop fréquentes récoltes de grains, mais malgré cela la moyenne des récoltes est, en Canada, aussi élevée qu'en France et le produit des terres nouvellement défrichées est parfois extraordinaire, surtout au Manitoba et dans les territoires de l'Ouest où le gouvernement donne gratuitement 64 hectares de bonne terre à tout homme âgé de plus de 18 ans.

Valeur du bétail, renseignements divers.—Les chevaux valent de 4 à 500 frs, les vaches 125 à 150 frs chaque, les bœufs de travail par paire de 350 à 500 frs, les moutons et les porcs de 15 à 50 frs suivant la race et la grosseur. Les prix des outils, des meubles, des instruments d'agriculture et des machines sont moins élevés qu'en France ; il ne sert à rien d'en emporter avec soi. Le pain vaut à

Montréal, de 13 à 15 centimes la livre, le bœuf de 30 à 60 c., le mouton de 50 à 60 c., le lard salé de 40 à 50 c., le beurre de 70 à 90 c., le café 1 fr. 25 à 2 frs, le sucre de 20 à 40 c. par livre, le sel 3 à 5 frs les 200 livres, les pommes de terre de 4 à 6 frs l'hectolitre, le pétrole 0.25 le litre, la farine 18 à 25 frs par 88 kilogs (200 livres), et le reste en proportion, ces prix sont un peu plus élevés dans les centres éloignés. Les draps ordinaires, indiennes, flanelles, cotons, habits et chaussures, sont au même prix qu'en France ; les draps fins, les toiles et les marchandises de luxe sont plus chers en Canada.

Les Instruments d'Agriculture, leur valeur.—Le Canada se sert des instruments d'agriculture les plus perfectionnés, ils sont tous fabriqués dans le pays, sont bien faits, très solides et se vendent à meilleur marché qu'en Europe. Ainsi les charrues en fer et acier valent suivant les localités, de 125 à 150 frs, le semoirs à cheval de 3 à 500 frs, les rateaux à cheval de 125 à 150 frs, les faucheuses de 300 à 400 frs, les moissonneuses-lieuses de 6 à 800 frs, les charettes à 2 roues de 80 à 100 frs et les chariots à 4 roues (wagons) de 3 à 400 frs.

Le Commerce et l'Industrie depuis quelques années se sont développés considérablement, mais nous ne conseillons pas aux étrangers de s'y livrer avant d'avoir passé un ou deux ans en Canada et de connaître le pays. Les chutes d'eau sont nombreuses, principalement dans la Province de Québec, les facilités d'établissement très grandes, mais il y a quelques changements avec l'Europe dans les procédés et les usages.

Ouvriers.—Les salaires ne sont pas plus élevés qu'à Paris, et généralement les ouvriers du pays suffisent. Nous ne conseillons donc pas aux ouvriers de venir en Canada, à moins qu'ils n'aient quelque argent pour acheter une petite ferme qu'ils cultiveraient tout en exerçant leur métier, ou bien une place assurée d'avance. Il n'y a d'avenir certain que pour les cultivateurs. Les garçons de ferme peuvent se placer pour 2 frs 50 à 3 frs 50 par jour et la nourriture, et le journaliers, l'été, pour 5 à 6 frs dans les villes. Les servantes et les cuisinières sont très recherchées, les premières depuis 20 jusqu'à 40 frs par mois, les secondes depuis 30 jusqu'à 50 frs, tout en aidant au ménage. Les employés de commerce et de bureau ainsi que les gens sans métier n'ont aucune chance de succès.

Les capitalistes trouveront à placer avantageusement leurs capitaux en Canada en toute sécurité ; le taux de l'intérêt sur hypothèque varie de 6 à 8 °/o ; les caisses d'épargnes donnent de 3 à 4 °/o aux déposants. Les grands propriétaires qui voudraient établir plusieurs fermes en Canada feront bien d'amener avec eux leurs fermiers ou métayers ; les facilités pour être propriétaires en Canada sont si grandes qu'on y trouve difficilement des fermiers ou métayers. Cet emploie des capitaux est très rémunérateur et sans aucuns risques.

La naturalisation canadienne s'obtient après trois ans de séjour. Les étrangers jouissent de tous les droits des habitants du pays, mais ils ne peuvent voter qu'au bout de trois ans.

La pêche et la chasse sont libres, le poisson et le gibier abondent. Il n'y a ni serpents, ni bêtes féroces, ni animaux dangereux.

Poids et mesures.—La livre en Canada vaut 454 grammes, l'acre 40 ares, l'hectare 2½ acres, le gallon 4 litres ½, le minot 8 gallons ou 36 litres, un mille vaut 1609 mètres ou 1760 verges ; la verge vaut

3 pieds, le pied 0 m. 30½. L'arpent de Québec a une superficie de 34 ares. Le bois de chauffage est presque pour rien dans les campagnes près des forêts, la peine seulement de le couper, mais il se vend dans les villes depuis 15 jusqu'à 30 frs la corde, suivant la qualité. La corde a 8 pieds de long, 4 de haut et 4 de large, ou 3½ mètres cubes; qqelquefois la largeur n'est que de 3 pieds.

Monnaie du Canada.—Les émigrants font mieux avant de partir d'Europe, de changer leur argent contre des traites ou lettres de crédit, délivrées en France et en Belgique par le Crédit Lyonnais et payables en Canada par la Banque d'Hochelaga, ou de prendre des mandats sur la poste délivrés par les bureaux français, belges et suisses, payables à Montréal ou Winnipeg, mais ça coûte un peu plus cher que les traites. L'unité de monnaie en Canada est la piastre ou dollar qui peut être considérée comme pièce de cinq francs, mais dont la valeur réelle est d'environ 5 frs 25; la piastre est divisée en cent parties appelées centins ou sous. Le signe $ placé devant des chiffres signifie piastre. Les émigrants peuvent aussi apporter des pièces d'or françaises ou anglaises; elle n'ont pas cours en Canada, mais la pièce de 20 frs y a une valeur de $3.75 à $3.80, et les livres sterling, achetées en France à raison de 4 pour 101 frs valent en Canada au moins $4.85 chaque. Les Etats-Unis et le Canada ont les mêmes monnaies d'or.

Temps pour émigrer.—Le meilleur moment pour venir en Canada est du mois de mai au mois d'octobre; cependant ceux qui vont au Manitoba et qui désirent cultiver de suite leurs terres feront bien de venir vers la fin de mars ou au commencement d'avril, pour avoir le temps de faire leur choix.

Voyage.—Il n'est pas besoin de passeport, des papiers pour constater l'identité suffisent. Le voyage de France ou Belgique prend de 10 à 12 jours.

Bagages.—N'apporter avec soi que ses habits, le linge de la famille, des lits de plume ou des matelas de laine et des couvertures. Ne pas s'embarrasser de meubles ou d'outils pesants que l'on peut acheter en Canada à très bon marché.

Les prix de passage de France et de Belgique pour venir en Canada varient suivant les ports d'embarquement et le tarif des Compagnies de 110 à 175 frs jusqu'à Montréal et de 170 à 250 frs pour le Manitoba, la Saskatchewan et l'Alberta suivant l'éloignement plus ou moins considérable des stations où l'on veut descendre.

En arrivant en Canada, à Montréal, les émigrants trouveront M. A. Bodard, au bureau officiel du gouvernement, 183 rue des Commissaires, sur les quais mêmes du débarquement et pourront obtenir de lui des renseignements très détaillés sur les lots gratuits, la valeur des terres, les meilleurs endroits pour s'établir, ainsi que des recommandations pour les personnes à qui ils devront s'adresser.

Les personnes qui désirent avoir des renseignements encore plus détaillés, n'ont qu'à demander les brochures, cartes et circulaires sur le Canada; elles sont envoyées gratuitement à tous ceux qui en font la demande à

A. BODARD,
secrétaire général de la Société d'immigration française,
183 rue des Commissaires, Montréal, Canada.

L'affranchissement d'une lettre pour le Canada est de 25 centimes, d'une carte postale, 10 centimes. Les lettres non affranchies sont refusées.

M. A. BODARD, devant être en France, à partir du mois de janvier 1893, se fera un plaisir d'aller voir ou de répondre à tous ceux qui, pour avoir des détails sur le Canada, lui écriront, 46, rue du Général Foy, à Paris.

LA PROVINCE DE QUEBEC.

La Province de Québec est située à l'Est du Canada et traversée par le fleuve St Laurent qui se jette dans l'Océan Atlantique. Elle compte 1,500,000 habitants. Sur ce nombre près de 1,300.000 sont d'origine française et parlent français. La Province française de Québec, a un bel avenir devant elle, si ses hommes publics savent comprendre ses intérêts. La Province devrait favoriser l'immigration de France, Belgique et Suisse, aider et protéger tous les groupes français établis dans les autres parties du Canada et des Etats-Unis et jouer vis-à-vis d'eux en Amérique le rôle de la France, en Europe, à l'égard de ses colonies ; c'est le seul moyen d'accroître son influence dans la Puissance du Canada.

La capitale est **Québec** (65,000 hab.) et la ville principale, **Montréal** (250,000) ; ces deux villes sont en majorité françaises, Cette province est surtout un pays agricole ; sa superficie est presque égale à celle de la France, mais il y en a à peine la quinzième partie occupée. Chaque famille de cultivateurs possède en moyenne une ferme de 100 acres ou 40 hectares.

Organisation politique.—La province de Québec est divisée en 61 comtés ou départements ; ces comtés sont divisés en paroisses ou communes ; chaque paroisse est administrée par un maire et un conseil municipal élus par tous les habitants. Les paroisses choisissent elles-mêmes leurs instituteurs par cinq commissaires d'école élus par les contribuables. A la tête de chaque comté se trouve le préfet élu par les maires. La province a une chambre de députés de 73 membres dont plus de 60 d'origine française et un conseil législatif (sénat) de 24 membres ; les discussions s'y font presque toujours en français.

Religion.—La religion catholique est en majorité dans la province de Québec ; chaque paroisse possède son église et la construit à ses frais. Les catholiques et les protestants soutiennent eux-mêmes leur clergé, l'Etat ne le paye pas.

Agriculture.—Le paysan qui vendrait sa terre en France, en Belgique ou en Suisse pourrait, pour le prix de la vente, en acheter une autre en Canada de plus grande étendue et aussi fertile, il vivrait heureux et avec moins de soucis. Le prix des terres en labour dans la **Province de Québec** varie entre $15 et $20 l'acre de 40 ares, soit de 250 à 300 francs l'hectare ; le terrain boisé se vend généralement depuis 10 frs jusqu'à 50 frs l'hectare, suivant la proximité des villes ; celui qui est à moitié défriché, c'est-à-dire dont les arbres sont coupés, mais les souches non arrachées, vaut $10 l'acre (52 frs 50.) Les terres boisées du gouvernement valent de 4 à 10 frs l'hectare. Le coût du défrichement varie de 130 à 150 frs l'hectare ; le

déboisement est assez dur et ne convient guère aux Français et aux Belges, on conseille donc à ces émigrants d'acheter des propriétés dont une partie est en labour et le reste en bois, plutôt que des terres toutes boisées. On trouve facilement à acheter des propriétés à moitié défrichées, avec une petite maison, grange, écurie, etc. A cause de sa proximité de l'Europe, la Province de Québec est l'une des plus avantageuses du Canada pour la production du beurre et du fromage.

Districts de colonisation.—Il y a dans la province de **Québec** cinq districts de colonisation : les cantons de l'Est, les cantons du Nord de l'Ottawa (y compris le Témiscamingue), la Gaspésie, la vallée du lac St-Jean et celle du St-Maurice qui renferment plusieurs millions d'hectares de terre non encore défrichés ; quant à la région située autour de Montréal et dont les terres sont en partie occupées depuis longtemps, elle convient surtout aux émigrants à l'aise qui, possédant des capitaux, désirent acheter des terres en parfait état de culture, sans faire de défrichements, et veulent s'établir à proximité des grandes villes, tout en consentant à payer un peu plus cher. C'est cette partie de la province que nous recommandons surtout aux cultivateurs français et belges qui ont des capitaux suffisants et désirent y demeurer.

Il n'y a pas de lots gratuits dans la Province de Québec. Les terres non occupées et à vendre par le gouvernement, sont boisées en sapins, cèdres, érables, merisiers, ormes, pins, etc. Les bois durs comme l'érable indiquent une terre plutôt légère que forte, propre à la culture du blé ; le cèdre est l'indice d'un terrain humide, le bois mêlé d'un terrain ordinaire, fertile ; le pin seul, d'une terre sablonneuse. Pour pouvoir cultiver, il faut abattre, enlever ou brûler les arbres.

Capital.—Le capital nécessaire pour s'établir dans la **Province de Quebec**, sur des fermes déjà en culture, est d'environ 5,000 frs ; cependant les familles composées de plusieurs garçons en état de travailler, peuvent réussir avec une moins forte somme. On peut se faire une idée du capital qu'il faut à un colon pour s'établir dans cette province, d'après les prix de la terre donnés plus haut, en y ajoutant 1,500 à 2,000 frs pour une maison, et 1,000 à 2,000 frs pour l'achat d'un cheval ou deux, de vaches, instruments d'agriculture, meubles pour la famille, etc. Ainsi une terre de 20 hectares, dont 8 hectares défrichés, coutera en moyenne dans la province de Québec : 2,000 frs pour la terre en labour, 300 frs pour les 12 hectares en bois, 1,500 à 2,000 frs pour la maison, soit en tout 3,800 à 4,300 frs payables généralement la moitié comptant et le reste avec un délai de plusieurs années, en payant l'intérêt à 6%. Les prix varient en plus ou en moins, suivant la proximité des chemins de fer, des villes ou villages et la valeur des bâtisses. Il faut en outre ajouter 1,000 à 1,200 frs pour la nourriture de la famille jusqu'à la récolte. Quant à ceux qui ne possèdent que quelques centaines de francs, ils ont plus d'avantages à aller s'établir au **Manitoba,** car dans cette province le gouvernement leur donne gratuitement 64 hectares de bonne terre en prairie et en bois, et dès la première année, ils peuvent semer et récolter ; il leur faut donc moins d'argent pour s'y établir et réussir.

Loyers et fermages.—Les terres dans la Province de Québec se louent soit en nature ; dans ce cas le propriétaire fournit la terre avec ses bâtiments, la moitié ou la totalité des semences et partage les

récoltes avec le fermier ; soit en argent, à raison de 25 à 30 frs l'hectare. Ces conditions varient nécessairement suivant les localités et les conventions entre les parties intéressées. Dans certaines parties de la France et de la Belgique, le loyer des terres s'élève à 100 et même 200 frs l'hectare, le simple locataire d'une terre de 10 hectares, pourrait donc, avec l'argent qu'il donne en 3 ou 4 ans, pour sa location, être lui-même propriétaire d'une plus grande ferme en Canada. Quant aux prix moyens des grains sur le marché, ils varient suivant leur éloignement de la mer : pour le blé, de 9 à 12 frs l'hectolitre, l'avoine, de 4 frs à 4 frs 50, l'orge de 6 à 9 frs.

MANITOBA, ALBERTA, SASKATCHEWAN.

La province de **Manitoba**, capitale **Winnipeg**, est une des sept provinces qui forment **la Puissance du Canada**. Elle est située au centre de l'Amérique du Nord, à égale distance, entre l'Océan Atlantique et l'Océan Pacifique, et a une superficie de 116,021 milles carrés ou 29.933.418 hectares ;

L'ouverture du chemin de fer canadien du Pacifique, en 1882, a contribué beaucoup au développement de cette province. En 1871, on y comptait 19,000 habitants ; en 1881, 65, 954, en 1886, 108, 640 et en 1891, 154,442. Il ne se récoltait pas de blé en 1871, mais en 1887 il s'en est récolté 14 millions de minots (5,090,900 hectolitres), 20 millions en 1890, et près de 30 millions en 1891.

La province de **Saskatchewan**, capitale **Prince Albert**, est située à l'ouest de celle de Manitoba ; sa superficie est à peu près la même, ses terres aussi fertiles, mais les terres gratuites données par le gouvernement sont plus avantageuses qu'au Manitoba, parce qu'elles sont plus près du chemin de fer. Le territoire de ces provinces ainsi que celui de l'**Alberta** est composé en grande partie de prairies naturelles, avec du bois en quantité suffisante ; ces prairies forment des paturages magnifiques et une fois mises en culture, produisent sans engrais, des récoltes de blé extraordinaires.

Le climat du Manitoba et de la Saskatchewan, un des plus sains de l'univers, est chaud en été et froid en hiver ; la température moyenne de l'été y est de 19 degrés centigrades (65 à 67° Fahrenheit) ; l'hiver qui commence vers le 15 de novembre et finit en mars, dure moins longtemps que celui des provinces de l'Est ; il y tombe aussi moins de neige.

Les terres si fertiles du Manitoba et de la Saskatchewan, sont cependant en friche pour la plus grande partie, faute d'habitants ; aussi est-ce dans le but de peupler le pays, que le gouvernement donne

POUR RIEN 64 HECTARES DE BONNE TERRE.

à tout homme âgé de plus de 18 ans, ou aux veuves ayant des enfants.

Il faut peu d'argent pour s'établir dans ces provinces du Canada ; en y arrivant en mars ou avril, on peut labourer, semer et récolter, dès la première année, du lin, de l'orge, de l'avoine, du blé, etc...

Il y a partout de nombreuses colonies françaises, belges et suisses, à St-Louis de Langevin par Boucher, Sask., Canada, à St-Laurent par Grandin, à Batoche, au lac des Canards, à Wéta kiwin. On trouve

d'excellents lots gratuits de 64 hectares, tout près de la station de *Duck Lake*, les colons doivent donc prendre leurs billets directement pour Duck Lake. Il y a beaucoup de chasse et de la pêche dans les lacs et la rivière Saskatchewan ; on n'y rencontre ni serpents, ni bêtes féroces, ni animaux dangereux.

Les indiens (sauvages) sont peu nombreux, presque tous civilisés et convertis, et nullement à craindre. Ils viennent souvent s'offrir pour travailler sur les terres.

Demandez des brochures illustrées et tous renseignements sur le Canada, le voyage et les meilleures localités pour s'établir à

A. BODARD,

Secrétaire général de la Société d'Immigration française, chargé par le gouvernement de la réception des colons français, belges et suisses, à Montréal, Canada, qui sera en France à partir de 1893

Adressez les lettres : **46, rue de Général Foy, à Paris.**

EMIGRATION EN CANADA.

AVIS AUX ÉMIGRANTS.

Il est de notre devoir de dissiper les idées fausses que peuvent se faire un grand nombre de ceux qui se proposent d'émigrer.

Beaucoup se représentent l'Amérique comme un pays de Cocagne où l'on ramasse l'or à la pelle, une contrée merveilleuse où les paresseux et les incapables gagnent, en arrivant, des salaires énormes qui leur permettent, tout en ne faisant rien, d'amasser en peu d'années une fortune considérable. Ces idées sont fausses et dangereuses. L'Amérique et le Canada en particulier, offrent, il est vrai, d'immenses avantages aux émigrants, mais tout le monde n'en profite pas également et là comme ailleurs on voit des gens s'enrichir, d'autres végéter et se décourager et finir par s'en retourner.

Il y a en effet deux classes de colons bien distinctes : l'une respectable et utile, l'autre inutile et même nuisible aux pays vers lesquels elle se dirige. La première se recrute parmi les bons cultivateurs, les gens intelligents, paisibles et honnêtes, sobres et travailleurs qui poursuivent avec patience le but qu'ils se sont proposés d'atteindre. A ceux qui possèdent ces qualités, ainsi qu'aux ouvriers ayant de bons métiers manuels, on peut assurer sans crainte un succès complet et leur garantir une magnifique aisance au bout de quelques années.

La deuxième catégorie se compose des paresseux, des incapables et des gens ruinés ; des ivrognes et des débauchés, des désœuvrés ou déclassés qui se disent bons à tout faire et ne sont bons à rien : beaux parleurs pour la plupart, qui essayent de faire des dupes partout où ils vont. De ceux là, on n'en a que faire, il n'en est pas besoin en Canada ; qu'ils restent chez eux ainsi que les employés de commerce et de bureau, les littérateurs, les gens sans métier et de profession dites libérales, et les timides.

Les bons colons augmentent la richesse d'un pays, réussissent et attirent d'autres après eux ; les mauvais et même les douteux sont

des non-valeurs, de véritable aux qui causent souvent un tort immense. Ces gens ne réussi pas, écrivent des lettres lamentables, se plaignent à tort et à vers et rejettent sur le Canada la responsabilité de leur propre incapacité et de leurs fautes. Et ce sont justement ceux-là qui la plupart du temps sont les plus disposés à partir. Ils viennent même souvent malgré nous, mais ils ne trouvent, en Canada, que misère et déceptions, tandis que les cultivateurs arrivent vite à jouir d'une aisance qu'ils n'auraient jamais pu avoir dans leur pays.

CEUX QUI DISENT DU MAL DU CANADA.

En Europe ce sont surtout ceux qui ont intérêt à garder des pauvres gens autour d'eux pour les faire travailler presque pour rien.

En Canada ce sont les égoïstes arrivés pauvres qui, la plupart du temps veulent empêcher leurs compatriotes de venir prendre leur part des avantages immenses qu'offre le pays. On sait qu'au Manitoba, et dans la Saskatchewan les pâturages sont libres sur les terres vacantes et celles qui ne sont pas encloses, c'est-à-dire que le colon a le droit d'envoyer paître ses animaux à peu près partout sans payer un sou ; c'est un encouragement donné aux pauvres,mais malheureusement il se trouve des gens avec si peu de cœur qu'ils disent du mal du pays parce qu'ils ont peur que l'arrivée de nouveaux colons ne nuise à leur lucrative spéculation en restreignant cette liberté de pâturage qui est en train de les enrichir. Nous avons en mains des lettres de colons qui conseillent à leurs connaissances en Europe de ne pas venir en Canada, parce qu'ils y sont dans la misère, que les terres y sont mauvaises, qu'ils regrettent bien d'y être venus, tandis que c'est tout le contraire qui est vrai. Venus sans argent au Manitoba, ils sont à leur aise, ils ont une belle et bonne terre, ils vivent mieux et sont plus heureux que chez eux, mais ils disent que les terres ne sont pas bonnes et qu'il n'y en a plus, parce qu'ils veulent réserver celles qu'il y a pour leurs parents ou se conserver gratuitement les pâturages des lots voisins de chez eux.

Le curé d'une paroisse nous écrit :

" Tous mes colons sont contents, ils gagnent de l'argent, mais ils ne veulent pas avouer qu'ils sont mieux que chez eux ; au contraire ils méprisent le pays ; quelques-uns même dans leur égoïsme étroit, écrivent contre cette contrée, afin d'arrêter l'immigration des étrangers et conserver les terres pour leurs parents."

Un autre nous envoie cette lettre :

" Un de mes paroissiens dit du mal du Canada parce qu'il possède 80 à 100 vaches et presque pas de terre et qu'il a peur que l'arrivée de nouveaux colons pour s'établir sur les lots gratuits qu'il y a autour de lui, ne lui enlève les paturages dont ils se sert pour ses animaux, il préfère donc qu'il ne vienne personne. Cet homme ne devrait pas agir ainsi, car lui-même est arrivé pauvre et a été bien content de trouver quelqu'un pour faciliter son établissement et lui indiquer son lot gratuit ! !

Nous connaissons des ouvriers établis à Montréal qui écrivent partout dans leur patrie que le Canada est " le plus mauvais pays

du monde et qu'on fait mieux de n'y pas venir." L'un d'eux nous a avoué qu'il gagnait par jour de 12 à 15 frs. pendant tout l'été, mais qu'il écrivait ainsi à toutes ses connaissances pour les empêcher de venir, de crainte que ça ne fasse baisser les salaires. Des gens établis en Canada depuis 20 ans, y faisant de bonnes affaires dans le commerce décrient encore le pays qui les fait vivre pour en écarter les concurrents. D'où l'on doit conclure qu'il ne faut se fier pour avoir des renseignements sur le Canada qu'à des gens respectables et désintéressés; qu'il ne faut pas s'adresser à une seule personne pour demander des informations, mais écrire à plusieurs et comparer leurs réponses, Qu'on se méfie surtout des conseils que pourront donner de grands propriétaires ou éleveurs. Si ceux de France ou de Belgique déconseillent l'émigration pour garder autour d'eux de la main d'œuvre à bon marché, ceux du Canada, bien souvent n'aiment pas à avoir de voisins, parce que leur arrivée les empêche de faire pâturer leurs animaux, sur les terres non concédées et ils ne reculent pas toujours devant des mensonges pour arriver à leur but. Il est facile aussi de demander à ces calomniateurs depuis combien de temps, ils sont au Canada et pourquoi ils ne reviennent pas en Europe, s'ils trouvent le pays si mauvais. Quand on le veut, il est bien facile de revenir, le voyage de retour coûte à peine 110 frs et on peut même obtenir le passage gratuit quand on consent à soigner des bestiaux pendant la traversée sur le bateau. N'ayez aucune crainte, vous ne les verrez jamais revenir ou s'ils retournent, ce ne sera pas pour longtemps. Une fois qu'on a goûté de l'Amérique, on y revient toujours. Ne croyez donc pas ceux qui disent du mal du Canada et continuent à y demeurer. S'ils y restent, c'est qu'ils s'y trouvent bien.

CEUX QUI FONT TORT AU CANADA.

Les gens avec un peu d'instruction, mais incapables de gagner leur vie, les paresseux, les bons à rien, les commis de magasins et les employés de bureau qui prennent des terres se plaignent presque toujours du Canada, car ils s'attendaient à y faire fortune rapidement, sans travailler sérieusement. Ceux-là trouvent toujours l'ouvrage trop dur et les salaires jamais assez élevés. Ce sont surtout les journaux qui reçoivent leurs plaintes. Ces émigrants, peu désirables, sont souvent forcés de retourner chez eux, ou pour vivre ici, doivent changer de conduite, mais ce qu'ils ont écrit ou dit contre le Canada reste toujours.

— Les hommes peu courageux, les indécis, ceux qui manquent d'initiative se plaignent aussi souvent. Quand ils arrivent sur une terre gratuite où il n'y a ni maison, ni clôtures, ils ne doivent pas s'attendre à avoir leurs aises du jour au lendemain; c'est à eux de s'occuper de tout, à se pourvoir d'un abri, à acheter ce qu'il leur faut. Heureux quand ils trouvent des voisins complaisants pour les aider un peu. Ceux-là ont souvent des moments de découragement ; à peine arrivés ils écrivent généralement à leurs amis qu'ils sont mal nourris et malheureux *comme des pierres*. Un mois après ils se sont débrouillés et ont déjà pu apprécier les avantages du pays, le contentement est venu, ils ont changé d'avis, mais alors ils n'écrivent plus et en Europe on les croit morts. Le mauvais effet de leurs premières lettres subsiste longtemps.

Enfin les braves gens, les forts, les vaillants, les vrais paysans trouvent le Canada un des meilleurs pays du monde pour les cultivateurs. Dès leur arrivée, ils se mettent au travail courageusement ; ils s'occupent toujours, ils ne perdent pas une minute ; malheureurement ils ne trouvent même pas le temps d'écrire à leurs amis pour leur dire combien ils sont heureux. Alors eux aussi, on les croit morts ou dévorés par des bêtes féroces imaginaires.

Sans le vouloir ils causent quelquefois du tort à notre pays.

Il en faut si peu pour décourager des gens qui ne sont jamais sortis de leur village, que toutes ces causes réunies empêchent l'émigration de prendre un essor considérable. Les émigrants arrivent aussi la plupart du temps, sans argent, c'est-à-dire dans les plus mauvaises conditions pour réussir, il n'est donc pas étonnant de les voir prendre plusieurs années avant de pouvoir acquérir une honnête aisance ; pourquoi alors s'attendre en Europe à voir s'enrichir en six mois, en Canada, des gens qui chez eux auraient végété toute leur vie, misérablement, sans avoir jamais la chance de devenir propriétaires.

Les gens raisonnables comprendront ces remarques.

DU CHOIX DES TERRES ET DES LOCALITÉS EN CANADA.

Les exploiteurs—A qui s'adresser.

Un certain nombre d'emigrants français, belges et suisses s'établissent dans la province de Québec, mais la plus grande partie, surtout ceux n'ayant que des ressources très limitées, se dirigent de préférence vers le Manitoba et la vallée de la Saskatchewan, où le gouvernement leur donne gratuitement 64 hectares de bonne terre arable, en prairie ou en bois, à leur choix. Tous y prospèrent et réussissent, aucun cultivateur ne se plaint, ceux qui sont établis font venir leurs parents et amis, cela prouve évidemment que le pays convient admirablement à nos compatriotes, mais leur succès ne doit pas être une raison suffisante pour qu'un émigrant parte au hasard pour le Canada. Pour que sa réussite soit plus certaine, il faut absolument, qu'avant de partir de chez lui, il se soit renseigné suffisamment sur le pays où il veut aller et qu'il y ait fait choix des localités qu'il se propose de visiter ; or il lui est impossible de faire ce choix lui-même, sans avoir consulté une ou plusieurs personnes compétentes habitant le pays.

Les brochures publiées sur le Canada contiennent de nombreux et utiles renseignements généraux, mais elles ne peuvent entrer dans les plus petits détails et être toujours d'une rigoureuse exactitude, car les conditions économiques de telle ou telle région, peuvent changer d'une année à l'autre, cela est facile à comprendre.

Ainsi une colonie se fonde, les premiers arrivés choisissent les meilleurs lots, puis au bout de deux ou trois ans, tout est pris, il ne reste plus aucune terre vacante, il faut alors que ceux qui arrivent, à partir de ce moment, aillent un peu plus loin, former un nouvel établissement. Il est donc de la plus grande importance que l'émigrant se renseigne avant de partir sur les différentes localités que

pour une raison ou pour une autre, il peut avoir à préférer et qu'il s'informe, tout d'abord, s'il y a encore pour lui, dans l'endroit qu'il désigne, de bons lots gratuits disponibles.

Ces conseils ne s'adressent pas aux colons riches ; ceux qui ont des capitaux peuvent toujours s'établir où bon leur semble, acheter, à leur goût, des propriétés avec leurs constructions, dans des villages ou près des stations de chemin de fer ; ils peuvent, dès leur arrivée, se mettre à leur aise complètement, se donner tout le confortable nécessaire, mais ils sont rares ceux qui arrivent dans ces conditions et les avis, que nous donnons ici, sont surtout destinés aux colons peu fortunés, à la recherche de bons lots gratuits et qui désirent se placer le mieux qu'il peuvent, tout en dépensant le moins d'argent possible en frais de voyages. On voit cependant des émigrants s'entêter à aller s'établir là où d'autres de leurs amis ou connaissances ont réussi 4 ou 5 ans auparavant ; s'ils y trouvent toutes les places prises et sont obligés d'aller ailleurs après avoir gaspillé une partie de leur argent, il ne faut pas s'en étonner ; ils l'ont voulu, c'est leur faute.

L'émigrant ne doit pas avoir peur d'aller dans un nouvel établissement, il n'a pas à redouter l'isolement, ni craindre d'être loin des centres habités. Aussitôt qu'il y a un groupe de 15 à 20 familles, on établit une école au milieu d'elles, puis un bureau de poste et enfin l'église, lorsque les colons sont assez nombreux pour former une paroisse et avoir un curé parmi eux. En attendant, un prêtre du voisinage vient, de temps à autre, dire la messe dans la nouvelle colonie.

On voit par ce qui précède, combien l'organisation du pays diffère de celle d'Europe, que les colons ne se groupent pas par villages, mais habitent chacun sur leur ferme, que la décentralisation la plus complète et la plus libérale existe en Canada et que tout y est subordonné à la commodité des colons. Les centres habités, les villages ou les stations de chemin de fer, ne sont d'ailleurs jamais plus éloignés de 5 ou 6 lieues des nouvelles colonies ; cette distance n'a donc rien d'effrayant. Un émigrant pourra quelquefois, se trouver isolé au mois d'avril, mais souvent au bout de quelques mois 30 ou 40 familles seront établies autour de lui et le premier arrivé aura eu l'avantage de choisir le plus beau lot de ferme de toute la région. Ce qui doit préocuper, avant tout, le colon cultivateur, c'est le choix d'un bon lot gratuit. Pour atteindre ce résultat, il ne doit rien ménager ; c'est une mauvaise économie de se fixer sur un lot médiocre, au premier endroit venu, pour avoir voulu, par mesquinerie, éviter une dépense de 50 à 60 frs. de frais de voitures, pour aller visiter de magnifiques terres situées à 5 ou 6 lieues de distance. On s'expose à le regretter toute sa vie.

Nous conseillons donc aux émigrants, avant de quitter l'Europe d'écrire aux parents ou amis qu'ils peuvent avoir dans le pays où ils désirent s'établir et de n'aller les rejoindre que s'ils y sont appelés ou conseillés par eux. S'ils ne connaissent personne, qu'ils ne déterminent pas d'avance, au hasard, l'endroit de leur future résidence, msis qu'ils s'en remettent, pour ce choix, à M. A. Bodard, secrétaire de la Société d'Immigration française, 183 rue des commissaires, à Montréal, Canada. M. A. Bodard est spécialement chargé par le gouvernement de recevoir, guider et conseiller les émigrants

français, belges et suisses, et la Société dont il est le secrétaire poursuit le même but, protège et recommande les colons partout où ils vont.

Etabli en Canada depuis près de 20 ans, M. A. Bodard est en état de les renseigner mieux que qui que ce soit. Il connait parfaitement le pays, a l'expérience de bien des choses et répond toujours franchement et impartialement à toutes les questions qu'on lui pose. N'ayant en vue que le succès de l'immigration qui lui a été confiée, il est de plus complètement désintéressé car il s'occupe surtout de la colonisation des lots gratuits, on peut donc avoir confiance en lui. M. A. Bodard se fera toujours un plaisir d'indiquer les localités où se trouvent les meilleurs lots et de renseigner ceux qui s'adresseront à lui sur les avantages des différentes colonies, mais comme il n'a de préférence pour aucune, c'est au colon à faire son choix lui-même, après avoir visité.

Un dernier conseil pour terminer. Que les émigrants français et belges se débarrassent donc de la mauvaise habitude qu'ils ont de n'écouter les conseils de personne, ou bien ce qui est pire, de ne suivre que les avis qui leur sont donnés par le dernier qui leur parle. Règle générale, qu'ils se méfient de tous ceux qui, à Winnipeg surtout, la capitale de Manitoba, leur offriront des terres à vendre, des bestiaux, des instruments d'agriculture et voudront changer leur destination, sous prétexte que l'endroit ou ils vont n'est pas bon et qu'ils en connaissent de meilleurs. Prenez-garde à ces gens-là, leurs conseils sont intéressés, ils n'en veulent qu'à votre bourse. Ne croyez personne.

Suivez les conseils de M. A. Bodard, ne vous adressez qu'à ceux qu'il vous aura recommandés et nulle part vous ne serez exposés à être trompés, partout vous serez reçus par des amis qui vous faciliteront votre établissement dans la mesure de leurs forces.

Si vous voulez bien suivre les instructions qui précèdent, votre succès en sera plus certain.

LE TRAVAIL EN CANADA

L'OUVRAGE EN VILLE ET A LA CAMPAGNE.
A QUELLE EPOQUE ARRIVER.

Les ouvriers de manufactures ne doivent pas venir en Canada, ceux du pays suffisent généralement à tous les besoins et les ouvriers possèdant de bons métiers manuels, comme menuisiers, charpentiers, forgerons etc., doivent de préférence, aller se fixer dans les nouvelles colonies où l'ouvrage est plus abondant que dans les villes presque toujours encombrées.

Un grand nombre de métiers et d'industries d'Europe, n'existent pas en Canada, les ouvriers qui veulent émigrer ne doivent donc le faire qu'avec la plus grande prudence, car ils ont peu de chance de succès. S'ils se décident tout de même à venir, ils ne doivent pas s'attendre à trouver en Canada, exactement l'emploi qu'ils désirent, mais être prêts à faire n'importe quelle besogne, à prendre le premier ouvrage qui s'offrira à eux. Il leur faudra aussi modifier leur

manière de travailler et adopter les outils et les usages du pays qui diffèrent souvent de ceux de l'Europe.

Le Canada, pays agricole, a surtout besoin de cultivateurs, ce sont donc les garçons de fermes et les journaliers de campagne qui se placent le plus aisément.

Il est assez facile de trouver de l'ouvrage à tous ceux qui arrivent au Canada, dans la bonne saison, c'est-à-dire d'avril à septembre, mais il n'est pas prudent de venir absolument sans argent, il faut qu'on ait de quoi vivre au moins pendant quelques jours en attendant d'être placé.

Le temps le plus favorable pour se placer comme garçon de ferme ou journalier à la campagne est du 1er avril au 15 mai et du 15 juillet au 15 août, c'est-à-dire pour le temps des semailles et des récoltes. époques pendant lesquelles, la demande pour la main d'œuvre est toujours abondante. Ceux qui veulent rester dans la Province de Québec et s'établir dans les environs de Montréal, ne doivent jamais venir en hiver ni avant la fin d'avril. Les servantes trouvent de l'ouvrage en tout temps.

Les émigrants ne doivent pas se figurer qu'on attend après eux pour travailler et qu'ils peuvent dicter leurs conditions; ne valant pas les ouvriers du pays et étant plus lents qu'eux généralement, ils doivent s'attendre à des salaires moindres, au moins pour commencer, jusqu'à temps qu'ils se soient faits aux habitudes du pays.

Il ne doivent pas non plus, tromper ceux qui les engagent sur leurs capacités, il y en a qui obtiennent des salaires élevés en se présentant comme jardiniers, cuisiniers, etc., sans avoir les connaissances voulues, ils n'ont que ce qu'ils méritent, si on les met à la porte, quand on s'aperçoit de leur supercherie.

D'autres, habitants de la campagne, des pays vignobles principalement, habitués, chez eux, à tout faire à la main, à cultiver à la bêche, n'ayant jamais travaillé avec des chevaux et des machines perfectionnées, ne doivent pas se montrer exigeants sur le salaire qu'on leur offre, mais plutôt s'estimer heureux d'être payés tout en s'initiant à une nouvelle vie agricole.

A tous d'ailleurs, nous conseillons de s'engager à l'essai, pour quinze jours ou un mois, avant de faire des arrangements définitifs pour une plus longue période et de ne signer aucun papier avant d'être certains qu'ils se plairont là où ils sont. Nous leur recommendons aussi de faire toutes leurs conventions par écrit ou devant témoins et de se faire payer leur salaire régulièrement tous les mois.

Les familles entières, sans argent, avec de nombreux petits enfants sont assez difficiles à placer, le père fait mieux dans ce cas, de venir seul d'avance, avec un ou deux de ses garçons les plus capables de travailler; il ne fera venir le reste de la famille que lorsqu'il aura tout préparé pour la recevoir.

Pour plus de sureté, nous conseillons à tous les émigrants de se renseigner avant de partir auprès des parents ou amis qu'ils peuvent avoir au Canada, ou près des agents du gouvernement notamment M. A. Bodard, à Montréal, Canada, sur les chances de succès qu'ils peuvent avoir en ce pays. L'émigrant est toujours libre, de suivre ou non, les conseils et les instructions qu'on lui donne dans son intérêt, mais s'il persiste à venir, malgré un avis contraire et ne réussit pas, il ne devra s'en prendre qu'à lui-même de son insuccès.

QUELQUES CONSEILS POUR RÉUSSIR EN CANADA.

Allez toujours vous établir dans les endroits où l'on parle français, où vous êtes recommandés, et où vous avez des amis ; n'allez jamais demeurer tout seul au milieu d'étrangers dont vous ne parlez pas la langue. Quand vous le pouvez, ne venez pas seul en Canada, amenez votre famille avec vous. Si vous n'êtes pas menuisier ou charpentier, ne vous mettez pas en frais de construire votre maison vous-même, elle sera mal faite et vous coûtera très-cher ; faites la plutôt construire pour un prix déterminé à l'avance par des ouvriers habitués à ce travail. Chacun son métier.

Faites faire vos ouvrages à la tâche plutôt qu'à la journée ; faites toujours vos conventions ou vos marchés par écrit ou devant témoins.

Ne bâtissez pas des maisons de $6 à 800, (3 à 4,000 frs), lorsque vous ne possédez que $800 à $1,000 (4 à 5,000 frs), s'il ne vous reste plus ensuite assez d'argent pour acheter ce dont vous avez besoin, ne vous plaignez pas, car c'est vous qui êtes coupable.

Ne vous laissez pas tenter par le bon marché de la terre, n'en achetez pas plus que vous êtes capable de cultiver et surtout de payer. Il y en a qui possèdent seulement 2 à 3000 frs ($4 à $600) et achètent des terres à crédit pour 12 à 15,000 frs, ($2,400 à 3,000). Il n'est pas étonnant de les voir éprouver des difficultés pour payer.

Ne vous pressez pas d'acheter, attendez un peu et guettez les occasions ; vous ne courez aucun risque en prenant des terres gratuites ou en louant. Ne faites pas de folles dépenses, dépensez le moins possible ; n'achetez que le strict nécessaire, surtout en fait d'instruments d'agriculture que l'on vous offre à crédit. Vous n'avez pas besoin, pour commencer, de semoirs, moissonneuses-lieuses, faucheuses, batteuses qui ne sont utiles que sur une grande exploitation. Payez plutôt vos voisins qui ont ces machines pour faire votre ouvrage, ce sera plus économique. Prenez garde au crédit.

Ne semez pas seulement du grain ; faites surtout de l'élevage, du beurre et du fromage ; rappelez-vous qu'une bonne vache de 120 à 130 frs doit produire pendant l'été, un revenu au moins égal à son prix d'achat ; variez votre culture ; semez plusieurs variétés de blé, les blés tendres quoique se vendant un peu moins chers que les durs sont plus précoces, donnent des récoltes plus sûres et presqu'aussi abondantes.

Achetez toujours des instruments d'agriculture et des outils neufs ; le vieux coûte toujours trop cher et a toujours besoin de réparations.

Demandez souvent conseil et n'essayez pas d'en donner, avant d'avoir acquis l'expérience nécessaire ; consultez vos voisins et vivez en bons termes avec eux, vous avez besoin les uns des autres. Dès en arrivant ne faites pas d'expériences ; elles sont souvent coûteuses et ne réussissent pas toujours. Enfin rappelez-vous que chaque pays a des usages ou des coutumes qui peuvent parfois sembler bizarres, mais qui ont leur raison d'être et qu'il vaut mieux les suivre d'abord plutôt que de commencer par s'en moquer.

QUESTIONS ET REPONSES
SUR LE CANADA.

Nous publions ici les réponses de M. A. Bodard, à un grand nombre de questions et d'objections qui lui ont été faites dans des lettres, par de futurs colons pour le Canada. Nos lecteurs en trouveront probablement quelques-unes dont ils pourront tirer profit pour eux-mêmes et d'autres qui leur donneront du Canada, une connaissance plus approfondie.

QUESTIONS.

La valeur et le choix des lots gratuits, les colons pauvres, les sabots et les blouses, la construction des maisons, l'émigration en famille, la culture, le capital nécessaire, le choix des terres, l'engagement des travailleurs.

REPONSES.

1. Le gouvernement vous donne gratuitement en Canada, 64 hectares de bonne terre, mais c'est à vous à les choisir, à votre goût. En arrivant dans l'endroit qu'on vous a désigné, vous allez trouver les personnes auxquelles vous êtes recommandé et vous vous faites conduire par l'une d'elles ou par un guide spécial pour visiter, en voiture, les lots gratuits vacants. Aussitôt que vous en trouvez un qui vous plait, vous descendez de voiture, creusez la terre en plusieurs endroits pour vous assurer de la qualité du sol et du sous sol et s'il vous convient, vous en prenez les numéros et la situation sur le poteau qui indique les séparations des cantons (townships) ou des sections ; puis vous transmettrez ces indications avec la somme de $10 (52 frs 50) pour frais de bureau à l'agent du gouvernement le plus près de votre résidence et il vous remettra un certificat vous garantissant la possession du lot choisi par vous. Les frais de déplacement pour aller choisir un lot, varient de 20 à 50 frs, plus ou moins.

Le choix d'un lot dépend de l'argent que l'on possède et de son goût, suivant que l'on désire avoir un lot gratuit tout en bois, tout en prairie, ou contenant à la fois du bois et de la prairie. Les lots gratuits en bois et en prairie sont les meilleurs pour les pauvres. Sur les lots complètement en prairie, il faut plus d'argent pour s'y établir, car le colon doit acheter son bois de chauffage et de construction, et l'hiver il n'a souvent rien à faire. Il va sans dire que celui qui a de l'argent fait mieux d'acheter ou de prendre des lots surtout en prairie ; la culture en étant plus facile ; quand il s'y trouve un peu de bois, cela est encore mieux. Les colons pauvres font toujours mieux de se laisser guider dans le choix de leurs lots et surtout celui de la localité où ils doivent s'établir. Il est facile de comprendre que si les colons pauvres vont tous, dans la même colonie, il n'y aura pas d'ouvrage pour tous ; ils doivent donc aller demeurer dans les endroits où il y a des riches capables de les employer, et comme ceux-ci ne sont pas très nombreux, c'est avec la plus grande prudence que doivent émigrer les gens absolument sans ressources ; ils ne doivent le faire qu'après avoir consulté ceux qui sont en état de les mieux renseigner, comme M. A. Bodard, secrétaire de l'immigration française, belge et suisse, à Montréal, Canada, en ce moment en France, 46 rue du Général Foy à Paris.

On peut certainement, dès le lendemain de son arrivée labourer la terre en prairie qui se trouve sur le lot que l'on a choisi, ou bien y mettre pâturer des animaux, il n'y a aucune souche ni racines à extraire, l'herbe y pousse naturellement. En certains endroits, il y a des broussailles, mais elles indiquent la vigueur de la terre.

2. Sur les terres complètement en prairie, quand le bois est éloigné, le colon pauvre se construit une cabane en planches et l'entoure jusqu'au toit de grandes plaques de gazon coupées sur une largeur d'environ un pied. Cette maison provisoire est très-chaude et peu coûteuse. Beaucoup d'étables économiques sont construites de cette façon.

La pierre étant assez rare au Manitoba, des maisons en pierre coûteraient très cher ; on peut en construire en briques, l'argile abondant presque partout, mais on préfère les maisons en bois qui sont peu coûteuses, très-chaudes pour l'hiver

et ne brûlent pas plus souvent que les autres. Les murs de ces maisons ne sont pas en planches, ce serait trop froid, mais en troncs d'arbres équarris sur 2 ou 4 faces. On remplit les interstices avec du mortier pour empêcher l'air de passer. Le tout a une épaisseur de 15 à 25 centimètres. Il est bon d'adopter les usages canadiens et de construire les granges et les étables un peu loin de la maison, c'est plus propre, et en cas d'incendie, il est facile de préserver une partie des bâtiments.

3. Vous faites mieux de venir en Canada avec votre famille, si vous avez de l'argent. Si vous n'en avez pas ou très-peu et si votre famille est nombreuse, il vaut mieux venir seul ou avec votre fils aîné. Quand vous aurez fait des économies, choisi un lot et contruit votre maison, vous ferez alors venir le reste de la famille. Nous conseillons cependant toujours de venir en famille, toutes les fois que cela se peut. L'homme seul s'ennuie, il pense aux absents, l'inquiétude le saisit et il se décourage facilement ; la femme lui est indispensable pour l'aider à surmonter les difficultés qu'il rencontre et pour créer un intérieur agréable ; les dépenses de voyage en venant tous ensemble et celles pour l'entretien de la famille réunie et non séparée, se trouvent aussi moins fortes. Que de fois n'avons-nous pas vu la femme, laissée en France, refuser de venir seule et le mari, être obligé de retourner la chercher, en dépensant pour cela, une somme suffisante pour se construire une jolie maison. L'émigration en famille est celle qui donne le plus de satisfaction aux émigrants.

4. On peut s'établir mieux en Canada avec 5,000 frs qu'en France ou en Belgique avec 20,000. En effet, le gouvernement vous donne, pour rien, en Canada 64 hectares de bonne terre à votre choix ; tandis qu'en Europe il vous faudrait l'acheter très-cher ; vos 5,000 frs vous serviront à construire votre maison et acheter tout ce dont vous aurez besoin pour cultiver, la gratuité de la terre fait la différence. Si on ne porte pas de sabots en Canada, ce n'est pas le manque de manufacture qui en est cause, mais bien parce qu'on préfère des chaussures en cuir, lesquelles sont à très-bon marché ici. Vous ne ferez donc pas votre fortune en Canada en y établissant une fabrique de sabots. C'est du progrès à rebours et vous feriez mieux de penser à autre chose. Ne venez pas en blouse, ni en sabots, ni en coiffe ; en Canada tout le monde, cultivateurs comme habitants des villes portent des chapeaux, des habits et des souliers, les sabots sont inconnus. Comme à Paris où on se moque des gens en blouse, en sabots et en coiffe, on serait tenté de rire en Canada des choses que l'on n'a pas coutume de voir. Il est donc mieux de s'habiller comme tout le monde.

6. On ne peut vous choisir un lot avec un tiers en bois, un tiers en prairie et un tiers en terre à blé près d'une rivière, d'un village et d'un chemin de fer, avec beaucoup de gibier dans les environs. On ne peut faire de si beaux lots exprès pour vous ; vous pourrez en trouver à votre goût en choisissant vous-même, ce qui vaut mieux que de les faire choisir par un autre, car vous semblez très exigeant. Vous ne trouverez à emprunter sur votre lot que lorsque vous y aurez construit une maison, fait des améliorations et que vous posséderez vos titres de propriété parfaits. En Canada pas plus qu'en France on ne prête de l'argent aux gens que l'on ne connaît pas, sans garantie, malgré toute la bonne mine qu'ils puissent avoir.

7. Vous ne pouvez choisir des lots sur la carte sans les voir, ou avoir pris des informations, qui vous dit qu'ils ne sont pas déjà concédés et que la terre y est bonne ? L'endroit que vous désignez et que vous vous figurez avoir une belle exposition au soleil est complètement impropre à la culture. Ce n'est pas sérieux de faire ainsi des plans d'avance, sans rien connaître du pays, quand vous serez sur place, vos illusions s'envoleront et vous vous convaincrez facilement que vos idées n'étaient pas pratiques. Ce serait une folie de votre part d'acheter des terrains de cette façon, surtout s'ils sont boisés. Votre insuccès est presque certain. Les Français et les Belges ne réussissent généralement pas sur des terres boisées, ce ne sont pas des défricheurs : Vous ferez là certainement une mauvaise spéculation. Vouloir diriger de France des propriétés que vous achèteriez en Canada est une utopie. Il vous faut absolument un homme de confiance intéressé à votre succès, pour vous remplacer et exercer sur vos fermiers une surveillance indispensable. En agissant ainsi vous feriez un meilleur placement. Je crains bien que vous ne preniez l'expérience du pays qu'à vos dépens, nos compatriotes, surtout ceux ayant quelque instruction, n'écoutant pas ordinairement les conseils qu'on leur donne dans leur intérêt.

QUESTIONS.

L'hiver, le froid et la santé; les domestiques et les incrédules, les idées absurdes, les amusements, les gens sans argent, le service militaire, les impôts, les animaux nuisibles, le défrichement.

REPONSES.

5. L'hiver du Canada n'est pas si rude que vous pensez, c'est une exagération. Le climat est si sec que des personnes qui ont une tendance à la consomption éprouvent un mieux sensible. Depuis le 15 de novembre jusqu'à la fin de mars, il ne dégèle pas au Manitoba, c'est ce qui fait la salubrité du pays ; ce sont les brouillards la pluie, le gel et le dégel, les changements brusques de température qui occasionnent les maladies. En moyenne il y a 4 ou 5 degrés de froid et on peut travailler dehors presque tout le temps ; les veaux nés au mois de janvier en pleine prairie, non seulement ne meurent pas, mais engraissent. Si l'hiver du Canada avait été aussi rigoureux que vous semblez le croire, est-ce que les Canadiens qui descendent des Français et qui n'étaient que 60,000 en 1763 seraient aujourd'hui près de 2 millions ? Ne craignez donc pas pour la santé de vos enfants, en moyenne il y en a en Canada 7 à 8 par famille et le froid ne les fait pas plus mourir qu'en France. Un canadien, par plaisanterie, pourrait bien répondre à votre question en disant que le climat de la France doit être bien mauvais puisqu'on ne peut plus y élever d'enfants et que la preuve en est que votre population reste stationnaire et même diminue dans certains départements. J'habite le Canada depuis près de 20 ans et je n'ai jamais souffert du froid. Vous serez certainement de mon avis, quand vous y serez.

7. Puisque vous ne croyez pas ce que disent les brochures sur le Canada, en donnant pour prétexte que le papier souffre tout, je vous conseille de venir voir par vous-même ; ce sera le meilleur moyen de vous convaincre ; vous faites donc bien de ne pas vendre vos propriétés maintenant. Au lieu de n'apporter que 250 frs avec vous et de vouloir gagner votre passage pour revenir, vous feriez mieux d'apporter assez d'argent pour pouvoir retourner chez vous, lorsque vous aurez vu. Ce serait plus prudent, surtout si vous tombiez malade, ce qui arrive aux plus forts. Je suis sûr que le pays vous plaira ; engagez-vous ensuite comme domestique; en Canada pas plus qu'en France, on n'engage les gens sans les voir et on les paye d'après l'ouvrage qu'ils font. Si un Canadien écrivait en France pour s'offrir comme domestique chez un propriétaire, on se moquerait de sa naïveté, car on ne le connaît pas ; en Canada c'est la même chose. Qui nous dit que vous avez toutes les qualités dont vous vous vantez.

La culture en Canada est bien moins pénible qu'en France et en Belgique, car le cultivateur fait presque tout son travail avec des machines ; Il possède des charrues avec sièges, des faucheuses, des moissonneuses lieuses qui attachent la gerbe, des rateaux à cheval, batteuses à vapeur. Prétendre qu'en Canada on ouvre les lettres des émigrants pour lire ce qu'elles contiennent est une absurdité incompréhensible. Quand vous mettez une lettre à la poste, qui est-ce qui peut savoir qu'elle a été écrite par un émigrant. Il faudrait les ouvrir toutes et ce serait un ouvrage surhumain.

8. Ne comptez pas trouver autant d'amusements en Canada que dans votre pays ; les auberges, cafés, estaminets et autres débits de boissons sont fermés le dimanche, vous ne pourrez donc aller y passer cette journée. Rien ne vous empêche de vous réunir chez vous avec vos amis et de vous amuser en famille et de faire des veillées comme les Canadiens. L'absence ou la fermeture de cabarets ne pourra que vous faire faire des économies, ce dont votre femme ne sera peut-être pas fâchée.

6. Si vous voulez venir en Canada, en hiver, et vous habiller *à la mode* du pays ; achetez ou faites faire un pardessus en gros drap descendant au dessous du genou, croisant bien sur la poitrine, le collet en fourrure ayant une largeur de 0 m. 15 à 0 m. 20, se relevant pour cacher les oreilles, et doublez le tout en fourrure, en peau de chèvre ou d'agneau teint en noir, le poil rasé à 1½ centim. Mettez un bon gilet de laine ou de flanelle, une ou 2 paires de caleçons de laine, une paire de bas de laine, des bottines [illegible] une paire de caoutchoucs par dessus, puis avec vos habits ordinaires et une paire de gants fourrés, vous pourrez affronter les plus basses températures et sortir en tout temps ; quant à la coiffure, on porte une toque en fourrure appelée *casque*, que l'on ne fait qu'en Canada où il vaut mieux l'acheter.

On chauffe les maisons avec des poêles, il n'y a pas de cheminées, beaucoup de personnes ont des draps de lit en flanelle. On passe certainement l'hiver en Canada plus chaudement et plus confortablement qu'en France et en Belgique où on gèle dans les maisons, et on mange avec son pardessus et le chapeau sur la tête; les engelures sont inconnues. Moi aussi je croyais en France qu'il faisait bien froid en Canada ; lorsque j'y suis venu, je me suis aperçu que c'était très-supportable.

On n'a pas besoin d'émigrants absolument sans argent, incapables de se nourrir eux-mêmes, au moins pendant quelque temps. Il n'y a pas non plus de transport gratuit sur les chemins de fer canadiens mais un tarif très peu élevé est appliqué aux émigrants.

9. Tout jeune homme qui vient s'établir en Canada avant l'âge de 19 ans est exempté du service militaire en France. Il peut y retourner quand ça lui fait plaisir pourvu que ce ne soit que pour se promener ou par affaire et que son séjour ne dépasse pas 3 mois. Si c'est pour demeurer définitivement, il est astreint aux obligations de sa classe. Telles sont les dispositions de la loi du 16 juillet 1889, article 50, sur le service militaire en France.

10. Il n'y a pas d'impot du gouvernement sur les terres. Les taxes municipales varient entre $6 et $10, 30 à 50 frs par propriété de 160 acres (64 hectares). Ce sont les colons qui votent eux-mêmes les taxes nécessaires par les conseillers municipaux qu'ils élisent. Les gopheurs (gophers) ou siffleux sont des espèces d'écureuils qui vivent dans des trous qu'ils font dans la terre. Où ils sont nombreux, dans les localités où la terre est sablonneuse, on paie des primes pour leur destruction, car ils mangent le grain en herbe. Il n'y en a plus beaucoup. Si vous voulez couper le bois qui se trouve sur votre terre, vous n'avez pas besoin d'arracher les souches, faites comme les Canadiens, laissez-les pourrir, et au bout de 6 ou 7 ans, elles s'arracheront facilement. L'arrachage immédiat vous coûterait plus cher que la terre ne vaut. On cultive à la herse entre les souches. Ceux qui n'ont pas de bois sur leur terre peuvent se chauffer avec du charbon, qui coûte en moyenne $6, (30 frs) la tonne. Le bois se vend au Manitoba depuis $1.25 jusqu'à $3 (de 6 frs 25 à 15 frs) la corde de 3½ mètres cubes, suivant la qualité et l'essence, les planches depuis 50 jusqu'à 150 frs les mille pieds carrés.

QUESTIONS.

Sur les Marchés, les prix de revient et de vente, l'écoulement de produits, aux peureux et aux hésitants, l'aisance en France et en Canada, la fierté nationale, à ceux qui ont besoin de fermiers, les conditions d'engagement entre riches et pauvres.

REPONSES.

11. Les marchés ne manquent pas au Manitoba et dans la Saskatchewan, pour l'écoulement des produits. Vous ne serez jamais embarrassé de votre grain, vous n'en n'aurez jamais assez pour satisfaire les acheteurs. Il n'y a pas de foire comme en France, mais à chaque station de chemin de fer, les négociants en grains, ont construit des grands magasins appelés élévateurs pour mettre le blé qu'on leur apporte et ils l'achètent et le payent comptant, suivant la qualité. Ce sont des marchés toujours ouverts. Actuellement, janvier 1893, le blé vaut à Winnipeg de 60 à 70 cents (3 frs à 3 frs 50) le minot de 36 litres, soit de 8 frs 40 à 9 frs 18 l'hectolitre ; l'orge 25 cts et l'avoine 22 cts le minot. Le blé a produit en moyenne depuis 10 ans, au Manitoba, 20 minots à l'acre soit 18 hectolitres à l'hectare et les frais de culture s'élevant à $7.25 (36 frs 25 par acre), il se trouve qu'un minot de blé revient au cultivateur à 36½ cents le minot soit $1 ou 5 frs 25 l'hectolitre, ce qui au prix de vente de 9 frs 18 l'hectolitre lui laisse un bénéfice net de 3 frs 93 par hectolitre de blé.

Vous voyez par ces chiffres combien la culture dans les prairies du Canada, est *payante*, mais " il ne faut pas mettre tous ses œufs dans le même panier, quand on va au marché," dit un sage dicton, c'est pourquoi nous conseillons, avec un peu de culture, de faire beaucoup d'élevage, de beurre et de fromage, ce qui offre moins de risques, donne moins d'ouvrage et tout autant de profits, c'est ce qu'on appelle la culture mixte, mélangée ou variée.

12. Les brochures sur le Canada que nous envoyons, ne contiennent aucune exagération. Tous les faits qui y sont cités peuvent être confirmés par nos compatriotes.

On y regarde à deux fois, dites-vous, quand il s'agit d'échanger son petit lopin de terre contre ce qui est une ombre peut-être. " On répéterait volontiers qu'un tient vaut mieux que deux tu l'auras. " Vous avez parfaitement raison, il est toujours bon de prendre des renseignements et de n'émigrer qu'après y avoir bien réfléchi, " prudence est mère de sûreté, " mais il ne faut pas non plus pousser l'incrédulité jusqu'à l'exagération. Nous tenons si peu à avoir de mauvais colons, que nous n'engageons à venir que ceux qui ont les qualités nécessaires pour réussir en Canada, car un homme content en attirera dix autres ; les premières pages des brochures contiennent assez de vérités pour qu'on nous accuse de vouloir attirer des colons en Canada en les trompant sur les avantages du pays. Si on vous engageait à venir en Canada pour y acheter des terres, je comprendrais votre méfiance, mais on vous les donne gratuitement et à votre choix, il n'y a donc là aucune spéculation. Quel intérêt y aurait-il pour nous à tromper les émigrants, est-ce qu'ils ne seraient pas les premiers à écrire la vérité à leurs amis et à les empêcher de venir ? Quant à l'argent que vous possédez, vous ne courez aucun risque de le perdre, puisque vous êtes libre de le dépenser comme vous voudrez ou de le garder dans votre poche. Si plus tard vous n'êtes pas satisfait de votre lot de terre et que vous l'abandonniez, vous n'y perdrez rien, puisqu'il ne vous aura rien coûté. Il est parfois humiliant, pour nous autres, Français ou Belges de voir les Anglais, les Allemands, les Suédois, les Norvégiens, etc., apprécier à leur valeur les immenses avantages qu'offre notre pays, aux cultivateurs et accourir chaque année par milliers s'emparer de nos terres si prodigieusement fertiles, tandis que nos compatriotes qui passent comme un des peuples les plus intelligents et les plus éclairés du monde, en sont encore à se demander si ce qu'on leur dit sur les pays étrangers est vrai et s'il est possible que le Canada soit un si beau pays. Ils semblent croire que tout ce qu'on leur rapporte n'a qu'un but, celui de les tromper pour mieux les voler ; ils paraissent sous l'impression, qu'à l'étranger, il n'y a rien de bon, qu'on ne vit bien qu'en France, tandis que le contraire est malheureusement vrai, principalement pour le Canada, où nos cultivateurs ont certainement plus d'aisance et de bien-être qu'en France.

13. Vous avez de l'argent, m'écrivez-vous, et en attendant que vous soyez marié, vous me demandez de vous trouver une famille de cultivateurs qui voudrait aller au Manitoba et travailler pour vous. Rien n'est plus facile, je puis vous en fournir, soit que vous les payiez au mois, en argent, ou que vous les aidiez à s'établir sur leur terre. Je vous recommande la convention passée entre M. Jacob, Français du département de l'Allier, qui se trouvait dans les mêmes conditions que vous; et M. Feuillâtre, cultivateur de la Loire Inférieure, tous deux maintenant établis à la Rivière Tortue, par Arden, Manitoba.

MM. Jacobs et Feuillâtre ont pris tous deux un lot gratuit. D'après leur arrangement M. Jacob doit loger dans sa maison la famille Feuillâtre et en retour madame Feuillâtre fait la chambre de M. Jacob, apprête ses repas, et trait les 3 ou 4 vaches qu'il possède : Il est entendu ensuite que pour chaque jour de travail que lui fournira M. Feuillâtre, M. Jacob lui prêtera une journée, ses deux bœufs de travail, sa charrue et ses autres intruments d'agriculture, pour son usage personnel et en outre, il lui fera l'avance des pommes de terre et du grain de semence dont il aura besoin pour sa terre.

J'estime ces conventions équitables et avantageuses pour les deux parties.

M. Jacob y a trouvé son compte et M. Feuillâtre, qui possédait trop peu de ressources pour s'établir sur une terre, sera bientôt le propriétaire d'une ferme en culture et d'un bon revenu. En attendant sa prochaine récolte, il n'a qu'à acheter ce qu'il lui faut pour sa nourriture, tandis que ses enfants peuvent aussi gagner de l'argent de leur côté, s'ils ne sont pas occupés par M. Jacob, et payés par lui. On peut aussi engager une famille à prix d'argent et la payer en labour ou en lui prêtant ses instruments d'agriculture et ses animaux domestiques à un prix convenu d'avance. Faire toutes ses conventions par écrit.

QUESTIONS.

La neige en France et en Canada, le pâturage en hiver, aux peureux, trop de méfiance, les domestiques de fermes, quant est-ce venir, le temps de la moisson, à ceux qui demandent des voyages gratuits, l'exploitation des colons, la République Argentine et le Canada, le don gratuit de 64 hectares, réussite des cultivateurs, la plus mauvaise saison en Canada, les changements dans le climat et la culture, usages et coutumes en Canada.

REPONSES.

14. Cela vous étonne de voir qu'en Canada, dans les provinces du Manitoba et de la Saskatchewan, les bêtes à cornes à l'exception des vaches laitières puissent passer une partie de l'hiver dehors, ainsi que les moutons, et vous dites que parce que ça ne se fait pas dans la partie de la France que vous habitez, ça ne doit pas être vrai en Canada où il fait plus froid, votre raisonnement n'est pas juste, parce que la France et le Canada n'ont pas le même climat. Le froid en France est humide et nuisible à la santé tandis qu'en Canada il est sain et si sec qu'il empêche le développement des germes de toutes les maladies. La neige est tellement sèche que la toison des moutons n'est jamais mouillée, s'il en était autrement vous auriez raison.

Il ne tombe pas non plus, autant de neige en Canada que vous le croyez. Dans la province de Québec il y en a, en hiver, de deux à trois pieds, et au Manitoba environ un pied. A la date du 25 décembre 1891, la plupart des animaux étaient encore dans champs au Manitoba ; et il y avait très peu de neige. Il vous semble étrange que les animaux puissent pâturer des champs que recouvre la neige, mais vous le comprendrez facilement en réfléchissant, que la neige ne recouvre pas toujours entièrement le foin qui n'a pas été fauché, ce qui fait que les animaux n'ont qu'à gratter un peu avec leurs pieds pour trouver leur nourriture.

15. Les 2,000 frs. que vous possédez, votre voyage payé, suffisent parfaitement pour vous établir au Manitoba. Puisque vous craignez tant d'être volé ou qu'on vous exploite, je vous engage à ne pas dépenser un sou de votre argent jusqu'à temps que vous connaissiez parfaitement le pays. Faites comme les domestiques de fermes, venez à la fin du mois de juillet ou au commencement d'août pour le temps des moissons et des récoltes, ainsi que pour les battages qui durent jusqu'en décembre. Pendant ces mois les salaires des hommes varient de 100 à 130 frs. par mois avec nourriture (presque toujours 3 repas de viande) et le logement ; c'est la meilleure époque de l'année pour gagner de l'argent ; ces hauts prix vous permettront de faire des économies, de visiter le pays à peu de frais et de vous assurer ainsi de la fertilité du sol, en voyant les récoltes sur pied. Si ensuite la terre vous convient, vous prendrez un lot gratuit de 64 hectares et vous ferez venir le reste de votre famille. De cette manière vous ne courez aucun risque, vous ne touchez pas à votre argent, vous en gagnez au contraire, qu'avez-vous alors à craindre ? Croyez-moi, il n'y a pas plus de voleurs en Canada qu'en France ; comme il est très facile ici, de devenir propriétaire, personne ne songe à violer la propriété de son voisin.

16. Si le gouvernement donne gratuitement à tout homme âgé de plus de 18 ans 64 hectares de bonne terre, c'est qu'il veut attirer en Canada, des colons sérieux, capable de travailler et sachant apprécier le don qu'on leur fait. Le gouvernement pourrait très-bien faire des avances de passage aux colons et leur vendre ses terres au lieu de leur donner, mais son but ne serait pas atteint et il fait bien d'agir ainsi. Une famille incapable de payer son voyage, ne serait pas plus en état de cultiver sa terre, le gouvernement se trouverait donc encore obligé de l'aider, de la nourrir, lui fournir du materiel et des semences. Ça n'en finirait plus. Un colon sans le sou qui n'a que son travail pour rembourser les avances qu'on lui ferait pour son voyage, et celui de sa famille, le matériel de sa ferme, les constructions, les bestiaux et qui en outre devrait payer le prix du terrain, ne peut jamais ou très-rarement rembourser. Tant de colons ont été exploités de cette façon dans la République Argentine et ailleurs que le gouvernement du Canada fait bien de ne faire aucune avance. Le don de 64 hectares de terre à lui seul vaut une fortune et est parfaitement suffisant pour attirer de bons colons. Une famille qui doit payer son voyage pour venir en Canada réfléchit sérieusement à ce qu'elle va faire ; avant de partir elle prend toutes ses précautions, s'informe partout de ses chances de réussite ; une fois décidée elle sait à peu près où elle se rend, ce qu'elle va faire, tandis que lorsque le voyage ne coûte rien, les colons se décident souvent, à quitter leur patrie, sans y avoir réfléchi suffisamment, dans un moment de découragement ou par coup de tête et à peine embarqués le regrettent amèrement. Ceux qui partent ainsi ne peuvent, pour ainsi dire, pas réussir. Les regrets, le mal du pays, leur enlèvent toute leur énergie, tandis qu'au contraire les émigrants, cultivateurs pour le Canada réussissent toujours, parce que notre pays reçoit les meilleurs et les plus vaillants. Nous tenons aussi beaucoup plus à la qualité qu'à la quantité.

17. Les plus vilains mois de l'année, au Manitoba, sont avril et une grande partie du mois de mai. La fonte des neiges, la pluie défoncent les chemins qui ne sont pas macadamisés ; on ne voyage pour ainsi dire que dans une boue liquide. Il fait chaud le jour et il gèle la nuit. Les colons qui arrivent en ce temps-là éprouvent souvent des moments de découragement, aussi aimons-nous à les prévenir qu'ils voient alors le pays dans tout ce qu'il a de pire et qu'ils ne doivent pas en conclure que c'est toute l'année comme cela ; l'été est très beau et l'automne bien plus agréable que le printemps, car il ne pleut pas et les gelées de cette saison ne font que durcir les routes au lieu de les détériorer. On voit par ce qui précède que le climat du Canada diffère un peu de celui d'Europe. Ainsi, on sème généralement le blé à partir du mois d'avril jusqu'au commencement de mai, au plus tard, les autres grains ainsi que les pommes de terre peuvent se semer dans le mois de mai et jusqu'au 24 juin. Inutile de dire que plus on sème de bonne heure, plus la récolte est abondante. On peut quelquefois couper de l'orge à la fin de juillet, mais habituellement on n'est en pleine moisson qu'à partir du 15 août et les champs ensemencés sont si grands que la coupe des céréales se fait jusqu'à la fin de septembre. Un cultivateur soigneux doit donc faire l'automne, le plus de labour possible et le printemps suivant il n'a plus qu'à ensemencer.

18. Une fois établi en Canada vous n'aurez qu'à suivre, pour la culture, l'exemple de vos voisins Canadiens nés dans le pays. C'est une des conditions de votre réussite.

Le temps en France ou en Belgique pour les cultivateurs n'a pas beaucoup de valeur, en Canada il en a une. Bien souvent nous voyons de nos compatriotes faire des 7 ou 8 lieues à pied, pour éviter de payer une voiture ou de louer un cheval. Ce n'est pas une économie, puisque le temps perdu, sans compter la fatigue, vaut plus que l'argent que l'on aurait déboursé. Quand le colon est pauvre cela se conçoit encore, mais bien souvent des gens riches d'Europe, qui possèdent 3 à 4 paires de bœufs de travail, n'ont seulement pas un cheval pour vaquer rapidement à leurs affaires. Suivez encore en cela l'exemple des Canadiens. Un cheval sur une ferme est toujours utile. Ayez-en donc toujours un. Si vos moyens ne vous permettent pas d'en acheter un jeune, ayez-en un vieux. On peut en trouver assez facilement de 100 à 200 frs. ($20 à $40), une voiture légère coûte aussi de 100 à 200 frs ; avec cela quand vous aurez besoin d'aller au village ou à la station voisine, vous irez rapidement et vous y gagnerez de toutes façons.

QUESTIONS.

Le placement des capitaux, ce que devraient faire les riches, les industries à créer, aux prêtres qui veulent venir en Canada, les passeports la naturalisation canadienne, le bonheur des femmes en Canada, les Canadiennes, les moulins à farine, la pêche, la betterave, les haras, liberté des cultes, témoignages des cultivateurs.

REPONSES.

19. En attendant de bien connaître le pays, placez votre argent dans les caisses d'épargnes des banques, lisez dans les brochures, les pages sur le placement des capitaux. Intéressez à votre succès, ceux que vous emploierez ; ne faites pas travailler à la journée, mais à la tâche, contentez-vous de surveiller ceux auxquels vous aurez confié vos intérêts.

Si vous voulez vous livrer à l'industrie, je vous mentionnerai, l'établissement d'une corderie, on se sert beaucoup de corde en Canada pour attacher les gerbes ; la fabrication de la chicorée, elle se vend en gros de 40 à 45 centimes la livre et est protégée contre la concurrence étrangère par un droit de douane de 0 fr. 25 centimes par livre ; la fabrication du sucre de betteraves pour laquelle le gouvernement paye une prime de près de 0 fr. 10 par livre de sucre fabriqué, l'établissement de beurreries et de fromageries coopératives, etc., toutes industries profitables pourvu qu'elles soient commencées en petit et conduites avec prudence par des hommes honnêtes, compétents et intéressés au succès. Il y a en France et en Belgique un grand nombre de capitalistes qui ne retirent que un et deux pour cent de leur argent, s'ils voulaient le placer en Canada, et fonder des colonies agricoles auxquelles ils donneraient leur nom, non seulement ils feraient un bon placement, mais ce serait pour eux un titre de gloire impérissable d'avoir contribué à la prospérité du Canada tout en étendant au dehors l'influence de la Patrie et de notre nationalité. Il me semble que cet argent serait mieux employé en Canada que de le gaspiller à Paris comme ça arrive si souvent.

29. Votre idée est magnifique et je ne regrette qu'une chose, ne pas la voir mise en pratique plus souvent par des prêtres de France et de Belgique. Vous vous rendrez certainement très-utile en venant en Canada, mais je ne vous conseille pas d'y venir sans colons, car vous ne deviendrez ici le curé d une paroisse que lorsque vous l'aurez créée, presque toutes les places vacantes étant occupées. Si vous êtes sérieusement disposé à partir, faites d'ici un an beaucoup de propagande en faveur du Canada, distribuez nos brochures et nos circulaires, parlez de votre départ à tout le monde, dites que vous accompagnerez les familles qui voudront venir avec vous, vous verrez quel effet cela aura. De mon côté je vous aiderai par tous les moyens possible et au moment de votre depart, vous confierai des familles catholiques qui partiront avec vous et augmenteront ainsi votre future paroisse. Avant de partir munissez-vous des papiers ecclésiastiques nécessaires et je n'ai aucun doute que l'évêque dans le diocèse duquel, se trouve l'endroit où vous fonderez votre colonie, ne vous accueille avec plaisir. Une fois en Canada, ne restez pas toujours dans votre église et dans votre sacristie, mais faites comme les prêtres canadiens ; occupez-vous beaucoup des colons, aidez-les, conseillez-les, autant que vous le pourrez, mettez-vous au courant de tout ce qui regarde la colonisation, pour pouvoir renseigner tous ceux qui arrivent, sur les lots vacants, soyez en un mot non seulement le guide spirituel mais aussi le guide matériel des colons et vous verrez quelle popularité vous acquérerez.

30. Vous pouvez apporter tous les papiers que vous voulez, actes de naissance et de mariage, pour constater votre identité, et de bons certificats, ça peut être utile quelquefois, mais ce n'est pas absolument nécessaire, on ne vous demandera aucuns papiers en Canada, où on juge les gens à l'œuvre. Il n'est pas besoin de passeport. Personne ne vous forcera de vous faire naturaliser en Canada, avant d'obtenir la patente pour votre terre ; vous êtes complètement libre, tandis qu'aux Etats-Unis, on vous oblige immédiatement quand vous prenez un lot de terre. Il est cependant préférable de se faire naturaliser aussitôt qu'on le peut, et cela dans le but d'acquérir de l'influence, qui, dans tous les pays constitutionnels, ne se manifeste que par le vote, si les Français, les Belges et les Suisses ne votent pas, qui défendra leurs intérêts, qui s'occupera d'eux ? s'ils veulent être quelque chose en Canada, il faut qu'ils se fassent naturaliser pour pouvoir voter ; c'est un devoir patriotique et il n'est que juste que l'on participe aux affaires du pays que l'on habite.

31. Vous faites mieux de vous marier avant de partir de chez vous. Vous y êtes connu et par suite vous y trouverez une femme plus facilement qu'en Canada, où, auparavant, il faudra vous faire connaître. Bien souvent ce sont les femmes, en France, qui empêchent les hommes d'émigrer, on peut leur pardonner, car elles n'ont jamais voyagé et elles ont peur de l'inconnu, mais si elles savaient combien le sort de la femme, en Canada, est doux, en comparaison de celui qu'elles ont en France ou en Belgique, elles seraient les premières à pousser leurs maris ou leurs frères, à émigrer. En France et en Belgique, dans beaucoup de campagnes, les femmes travaillent comme des bêtes de somme et plus que les hommes. Non seulement elles vont aux champs toute la journée, mais elles ont de plus à s'occuper de la cuisine, du soin de leur ménage et de leurs enfants, quand elles en ont. Vivant dans une gêne perpétuelle malgré tout leur travail, se privant de tout, pour tâcher de faire des économies, beaucoup d'époux considèrent les enfants comme un luxe et un embarras, parce que les salaires sont si peu élevés que c'est à grand peine qu'ils peuvent nouer les deux bouts. En Canada, et dans toute l'Amérique, les filles se marient sans dot bien plus facilement qu'en France et en Belgique avec de l'argent ; l'ouvrier des villes gagne suffisamment pour sa famille, aussi sa femme n'a pas besoin d'aller à l'atelier et le cultivateur avec ses machines perfectionnées peut faire son ouvrage seul. La femme reste donc à la maison pour faire le ménage, et avoir soin des enfants qui vers l'âge de 12 à 13 ans sont déjà prêts à aider leur père dans son travail. Partout règne le contentement et une plus grande aisance qu'en France.

32. J'espère que vous ne croyez pas, comme un bon nombre de nos compatriotes que les Canadiennes ou filles du pays, comme vous les appelez, soient des *sauvagesses* à la peau brune ou noire. Descendantes de colons français ou anglais, elles sont aussi blanches que vous. Elevées plus librement qu'en France et en Belgique, elles ne manquent pas d'énergie ; la femme canadienne est toujours prête à accompagner son mari au bout du monde, les voyages ne lui font pas peur. On demandait dernièrement à un voyageur belge ce qu'il avait trouvé de mieux en

Canada : C'est la femme, répondit-il, quel *chic*, quel *cachet* elles ont, je ne croyais pas leur trouver tant de qualités. J'ai été véritablement *épaté*. C'était un bon juge, mais il ne disait que la vérité.

33. Il y a au Manitoba de nombreux moulins à farine, la plupart à cylindres et quelques-uns avec meules en pierres. La farine se vend 10 à 15 f.s. les 100 livres. Chaque cultivateur cuit son pain lui-même, ce qui fait que le métier de boulanger n'est pas très-bon en Canada, à l'exception des villes ou des villages pour quelqu'un qui peut prendre à son compte. Aux moulins à farine on fait payer généralement 1 fr. à 1 fr. 25 pour la mouture d'un minot de blé ou bien le meunier prélève la 6e partie. En certains endroits les colons aident gratuitement à la construction des moulins.

34. Les boulangers ne travaillent pas la pâte et ne font pas le pain exactement comme en France et en Belgique. Ce sont de nouvelles habitudes à prendre. Les maisons dans les campagnes ont beau être construites en bois, ça n'empêche pas de pouvoir y construire des fours en pierre ou en brique à l'intérieur si on le désire. Généralement le pain se cuit dans les fours des poêles qui servent au chauffage des maisons ; les poêles à fournaux ou à étages sont économiques, peuvent caire à la fois 6 pains de trois livres et servir aussi à tous les usages de la cuisine. Si vous n'aimez pas ce système, libre à vous de construire un gros four en dehors de votre maison. C'est votre affaire si vous voulez dépenser votre argent inutilement.

35. Si vous voulez demeurez sur le bord de la mer et vous livrer à la pêche, allez vous établir dans la Gaspésie ou sur les côtes du N.-Brunswick. A l'exception du blé qui ne mûrit pas toujours parfaitement, on peut cultiver dans cette région toutes les variétés de grain et de légumes. Vous pourrez cultiver de la betterave à sucre, dans la Province de Québec et la vendre aux manufactures. Pour renseignements détaillés sur ces questions et la Province de Québec adressez-vous au secrétaire du Ministère de l'Agriculture à Québec. Vous pouvez amener vos étalons en Canada, vous y trouverez certainement du profit. Il y a un haras dans la Province de Québec, son directeur est un Français, M. A. Turenne, 30 rue St Jacques à Montréal, mais il y a de la place pour plusieurs.

36. Il n'y a pas besoin de permis de chasse ; un bon fusil de chasse à deux coups à percussion centrale, coûte à Montréal $15 (75 frs), la poudre de 1 fr 25 à 2 frs la livre. En fait de gibier, il y a le lapin, le lièvre, le canard, l'oie, l'outarde, le renard, le chevreuil, le cerf, des petits loups et quelques ours dans les forêts, sans compter les animaux à fourrures. Il y a une grande variétés de poissons, perches, carpes, dorés, brochets, poisson blanc, esturgeon, saumon, etc.

37. Il ne faut pas juger le Canada par sa position géographique sur la carte, ni prendre la moyenne annuelle de la température pour en conclure que notre pays est très-froid et improductif. Si vous voulez comparer le Canada avec la France, au point de vue agricole, prenez la température moyenne des mois de végétation c'est-à-dire de mars à octobre pour la France et d'avril à octobre pour le Canada; vous serez alors convaincu que notre pays pour la culture est aussi avantageux qu'une grande partie de la France et de la Belgique. Le blé peut se cultiver jusqu'à 150 lieues au nord d'Edmonton et de Prince Albert. Plus on va à l'ouest, plus la température s'adoucit. Ceux qui parlent des plaines glacées du Canada, ceux qui croient qu'en venant en Canada, ils seront loin de la civilisation et perdus dans le désert, sont des ignorants ; toute proportion gardée, on trouve en Canada, même dans ses parties les plus reculées, plus d'aisance, de commodités et de confortable qu'en France. Il fait chaud l'été dans la prairie, mais comme sur le bord de la mer, il y souffle toujours une légère brise qui rafraîchit l'atmosphère.

38. Il y a en Canada 2,500,000 chevaux, c'est-à-dire un cheval par deux habitants, il s'y fait plus de 100 millions de livres de fromage par année, sans compter le beurre, on y récolte tout ce que l'on veut et on y fabrique tout ce dont on a besoin. Le Canada n'est pas un pays sauvage. Les sauvages ne viendront jamais enlever votre femme ni vos bestiaux, ni brûler vos chaumières, ils sont peu nombreux, presque tous civilisés et chrétiens et habitent la plupart, dans des maisons semblables aux nôtres.

39. Quand vous voulez donner un nom à une nouvelle colonie, choisissez un nom qui vous rappelle votre pays natal ou un souvenir de notre histoire et pouvant se prononcer facilement en anglais et en français, c'est aux habitants de la colonie à choisir ce nom.

La preuve que le Canada est un très bon pays, c'est que très peu en reviennent,

tous les émigrants sont contents de leurs sort. On ne doit se fier d'ailleurs pour avoir des renseignements qu'à des cultivateurs. Les jeunes gens et les célibataires sans famille sont très instables et sujets à se décourager plus vite que les gens mariés.

40. La plus grande tolérance règne en Canada, la liberté des cultes y est complète, catholiques et protestants sont sur le même pied. Personne ne vous persécutera pour vos opinions. Il vaut mieux que les catholiques aillent s'établir dans des colonies catholiques et les protestants au milieu de leurs coreligionnaires. Il est facile de satisfaire tout le monde.

41. Dans le choix des terres on doit se laisser guider plutôt par les gens du pays que par ses yeux. La terre n'a pas tout à fait la même couleur qu'en France et ce qui est mauvais chez vous est parfois bon en Canada. Sur les bonnes terres à blé, il y a beaucoup de rosiers sauvages. Les prairies basses à foin produisent du blé, une fois drainées. On peut acheter tout ce qu'on veut en Canada, en payant un tiers ou moitié comptant, le reste à crédit. On met le grain en meule ou dans les granges; des batteuses à vapeur vont de ferme en ferme pour battre le grain.

42. Les lettres non affranchies sont refusées, on n'a pas besoin en Canada des gens trop pauvres ou trop mesquins pour affranchir leurs lettres. C'est un devoir patriotique que d'encourager les gens à émigrer. Un peuple est d'autant plus grand qu'il a beaucoup de ses enfants établis à l'étranger. L'exemple de l'Angleterre est là pour le prouver.

43. La vie en Canada est à meilleur marché qu'en France, la farine et la viande étant à plus bas prix. Vous ne devez pas croire ceux qui se plaignent de leur lot ; on leur a pas donné sans leur consentement, ils l'ont choisi eux-mêmes ; ceux qui retournent en Europe ne sont pas des vrais cultivateurs, nous avons vu des gens repartir le lendemain de leur arrivée, parce qu'à la suite de pluies abondantes, les chemins étaient mauvais et qu'il leur fallait attendre le beau temps à l'hôtel, pendant 5 à 6 jours pour pouvoir se rendre sur leurs lots. Des individus avec aussi peu d'énergie font mieux de ne pas venir en Canada.

44. A ceux qui ne veulent pas croire que le Canada soit un des meilleurs pays qu'il y ait pour les cultivateurs, nous conseillons de venir voir ou d'envoyer un cultivateur comme délégué pour visiter le pays. Nous sommes sûr que son rapport convaincra les plus incrédules. Citons deux exemples : M. Ch. Bibault, cultivateur à l'aise de Vrère Montbrun, près Thouars, Deux-Sèvres, ne voulait pas croire ce qu'on lui disait, mais en homme intelligent, il se décida à venir voir par lui-même. Aussitôt qu'il eût vu les terres que donne gratuitement le gouvernement du Canada, il choisit de suite un lot pour lui, craignant qu'on ne lui prenne, retourna en France et revint s'établir à N.-D. de Lourdes avec sa famille, ses gendres et de nombreux amis. " Ah ! disait-il, que cette terre est riche, ce n'est que du fumier pourri, maintenant je suis convaincu qu'il y a en Canada plus d'avantages qu'en France. " Et M. Bigot, Français de la Loire Inférieure, s'exclamait lui aussi : "Ah ! si en France, on connaissait le Canada, tout le monde y viendrait. " Des milliers de nos compatriotes peuvent en dire autant que MM. Bibault et Bigot.

UNE POIGNEE DE VERITES.

RÉPONSE A QUELQUES LETTRES.

Ceux qui croient faire une faveur considérable au Canada en proposant d'y venir, si on leur assure une bonne place d'avance, ceux qui viendraient volontiers s'ils pouvaient avant leur départ contracter un engagement pour une place sûre, peuvent rester chez eux. Ils ont beau écrire qu'ils sont gens d'initiative et pleins de courage, leur demande prouve tout le contraire. Comment avoir confiance dans des gens qui n'osent rien faire par eux-mêmes, qui attendent tout du voisin ou qui doutent tellement de leurs moyens qu'ils n'osent partir à moins qu'on leur mette dans la main une recette sûre et certaine pour faire fortune. S'ils avaient tant d'ardeur au travail, ils viendraient sans faire de conditions, car un homme énergique et vigoureux trouve toujours du travail.

Croient-ils véritablement qu'on a absolument besoin de leurs ser-

vices et qu'on ne peut se passer d'eux ? Que l'on se place d'avance à mille lieues de distance et que les gens qui, là-bas, ont besoin de quelqu'un, attendront, 6 mois, un an, l'arrivée d'un inconnu qui ne fera peut-être pas leur affaire, ou qui au dernier moment changera d'avis, ne viendra pas, ou arrivera, quand on ne l'attend plus.

C'est trop de naïveté !

En Canada, comme partout ailleurs, on n'engage pas les gens, sans les voir, on emploie ceux qu'on a sous la main et on n'arrête pas ses affaires pour l'agrément d'un indécis.

Ceux qui demandent des voyages gratuits, pour venir cultiver leurs terres gratuites, devraient réfléchir que si on leur donnait leur passage gratuit en même temps qu'une terre gratuite, n'ayant pas d'argent, ils demanderaient bien vite qu'on leur fournisse les vivres, la maison, les chevaux, les vaches, les instruments d'agriculture et qui sait. . . peut-être bien aussi des domestiques.

Avancer le passage à des pauvres, serait tout simplement attirer en Canada tous les pauvres d'Europe. Cela ferait baisser les bons salaires de nos ouvriers. On n'a pas besoin de payer pour arriver à ce résultat nullement désirable.

Il serait bien plus raisonnable de demander que le gouvernement ou des particuliers fassent des avances aux familles ayant payé leur passage et ayant une certaine responsabilité, ce serait au moins une garantie de leur bonne foi et de leur intention de travailler.

Les naïfs qui se proposent de venir prendre des lots gratuits dans 4 ou 5 ans porteront la peine de leur simplicité. Croient-ils véritablement qu'on va les attendre et qu'on va leur réserver les plus beaux lots ? Quand ils se décideront à venir, les meilleurs lots seront pris et ils devront aller plus loin. Maintenant est le bon temps pour émigrer en Canada.

Ceux qui disent que si le gouvernement du Canada donne ses terres gratuitement c'est parce qu'il ne sait pas quoi en faire et que s'il veut les voir occupées, il doit payer le passage des cultivateurs, devraient songer qu'il se prend par année 8 à 10,000 lots gratuits par des gens qui ont payé leur passage et que ces lots, loin d'être des non-valeurs, valent au contraire de 50 à 80 frs. l'hectare, les lots voisins, se vendant à ce prix. Le gouvernement du Canada n'est donc pas embarrassé de ses terres, s'il les donne gratuitement, au lieu de les vendre c'est pour encourager les colons sérieux à s'y établir ; dans 10 ans il n'en aura plus à donner. Qu'on se dépêche donc de venir en prendre tandis qu'il en est encore temps.

MONNAIE DU CANADA, COMMENT APPORTER SON ARGENT.

Les émigrants et voyageurs font mieux, avant de partir d'Europe, de changer leur argent au **Crédit Lyonnais**, 19 Boulevard des Italiens à Paris, ou Palais du Commerce à Lyon, ou aux succursales de cet établissement dans presque toutes les villes des départements ; à Bruxelles (Belgique), rue Royale No 72 ; à Anvers, à la **Banque Centrale Anversoise** ; à Genève (Suisse), Place Bel Air, à l'agence du Crédit Lyonnais, et de prendre des traites ou lettres de crédit payables en Canada, à Montréal ou à Winnipeg, par la **Banque**

d'Hochelaga. Nous leur recommandons de demander que leurs traites soient payables par la **Banque d'Hochelaga**, en Canada, parce que c'est une banque française dont tous les employés parlent français, et où il est facile de faire ses affaires. Les émigrants devront laisser au **Crédit Lyonnais**, sur une feuille de papier, le modèle de leur signature ; cette signature, qui sera envoyée à la **Banque d'Hochelaga** servira à constater leur identité et leur évitera beaucoup de formalités. Les traites offrent aux émigrants la plus grande sécurité ; si on vient à les perdre, la Banque les remplace et n'en paye d'ailleurs le montant qu'à la personne dont elle a la signature. Les voleurs par suite ne peuvent y toucher.

Si les émigrants qui vont au Manitoba n'arrêtent pas à Montréal, ils font mieux de prendre des traites payables à **Winnipeg** ; les trains arrêtant presque toujours 3 ou 4 heures en cette ville, on a le temps d'aller toucher son argent à la **Banque d'Hochelaga**, dont les bureaux se trouvent à environ 10 minutes de la gare No 437 Main Street (437 rue Principale), ceux qui vont s'établir dans l'Alberta, la Saskatchewan, à Prince Albert, Wetaskiwin, ou tout autre endroit et qui ont des traites payables à Winnipeg, par la **Banque d'Hochelaga**, peuvent aussi n'en toucher le montant, qu'arrivés à destination ; ils n'ont qu'à écrire au gérant de la **Banque d'Hochelaga** à Winnipeg de leur envoyer leur argent jusqu'à l'endroit le plus près de chez eux, et cela sera fait moyennant une légère commission. En écrivant, donner toujours son adresse et le nom de son bureau de poste.

On peut aussi changer son argent en France, en Belgique et en Suisse contre des mandats sur la poste payables à Montréal ou Winnipeg, etc., mais cela revient un peu plus cher que de prendre des traites, et les formalités d'identité sont un peu ennuyeuses.

L'unité de monnaie en Canada est la piastre ou dollar qui peut être considérée comme une pièce de 5 frs, mais dont la valeur réelle est d'environ 5 frs 25 ; Le cours du change varie entre 5 frs 15 et 5 frs 30. La piastre est divisée en cent parties appelées centins ou sous (en anglais cent, prononcez cenn't) ; le centin vaut donc environ 5 centimes de France. Il y a des pièces d'argent de 5 cents (0 fr 25) ; 10 cents (0 fr 50) ; 25 cents (1 fr 25) et 50 cents (2 fr 50). Le signe $ placé devant des chiffres signifie piastre. Il y a des billets de banque de $1, 2, 4, 5, 10, 20, 50, 100, 500 et $1.000.

Les émigrants qui ne veulent pas prendre de traites ne doivent pas apporter de billets de banque de leur pays ni de la monnaie d'argent, sur laquelle ils perdraient, mais plutôt des pièces d'or françaises ou anglaises; elles n'ont pas cours en Canada mais la pièce de 20 frs y est acceptée ordinairement, à Montréal, par la **Banque d'Hochelaga** ou par les changeurs pour $3.80 (le franc de France vaut 19 cents du Canada), et les pièces d'or anglaises (livres sterling) achetées en France à raison de 4 pour 101 frs, (souvent moins) valent généralement en Canada $4.85 chaque. C'est la monnaie d'or la plus avantageuse à apporter quand on ne veut pas prendre des traites.

Les Etats-Unis et le Canada ayant les mêmes monnaies d'or, on peut aussi changer son argent, en Europe contre des pièces d'or américaines, mais ce sont les traites qui offrent le plus de sécurité. Les colons et voyageurs qui ne veulent pas employer leur argent tout de

suite, feront bien de le laisser en dépôt, à la **Banque d'Hochelaga**, à Montréal ou à Winnipeg, à la Caisse d'Epargne, où on leur paiera un intérêt de 3½ à 4 pour cent par année. Ils peuvent retirer leur argent quand ils le veulent. Les femmes mariées ou veuves peuvent aussi déposer leur argent à la Caisse d'Epargne, en leur nom et le retirer elles-mêmes, à volonté, sous leur propre signature, sans l'assistance de leur mari ou de qui que ce soit ; c'est la loi en Canada.

COMMENT VENIR EN CANADA.

Conseils pratiques pour le voyage.

Pour venir en Canada, il n'y a aucune formalité à remplir, et il n'est pas besoin de passeport ; des papiers pour constater l'identité suffisent. Le voyage par mer de France ou Belgique prend de 8 à 12 jours.

On peut se rendre en Canada par un grand nombre de lignes de steamers. Il y a trois lignes anglaises qui partent de Liverpool, Angleterre, directement pour Québec ou Montréal, en été, pour Halifax en hiver ; l'émigrant qui désire prendre passage sur ces lignes doit aller s'embarquer soit au Havre, ou bien à Dieppe, Calais, Boulogne etc., pour Londres et Liverpool. S'il veut venir en Canada en passant par New-York, États-Unis et de là, en chemin de fer jusqu'à Montréal ou pour le Manitoba, il peut s'embarquer sur les navires des Compagnies qui font ce service ; il peut aussi aller prendre passage à Anvers, Belgique, sur les navires de la ligne directe pour le Canada ou sur les steamers en raccordement avec les steamers de Liverpool.

Il y a des départs chaque semaine. Sur les navires il y a presque toujours des Français ou des Belges, la traversée est donc assez agréable, car on se trouve en compagnie.

Les prix de passage varient suivant les lignes et les ports d'embarquement de 110 à 175 frs. jusqu'à Montréal et de 175 à 250 frs. pour le Manitoba et la Saskatchewan, suivant les stations.

Comme il y a, en Europe, un certain nombre d'agents peu scrupuleux qui exploitent les émigrants, en leur faisant payer leurs billets plus cher que le tarif régulier, nous conseillons aux émigrants d'écrire, avant de partir, à M. A. Bodard agent du gouvernement, 183 rue des Commissaires à Montréal, Canada, pour lui demander le prix exact des billets de passage pour le Canada et les noms des agents auxquels ils pourront s'adresser en toute confiance. De cette manière, ils ne courront pas le risque d'être trompés.

Les adultes, c'est-à-dire toutes les personnes âgées de plus de 12 ans, payent place entière ; les enfants de 5 à 12 ans, payent ½ place, ceux de 1 à 5 ans, payent ½ place seulement sur le bateau et rien sur les chemins de fer canadiens ; ceux en dessous de 1 an, sont transportés gratuitement par quelques compagnies ou payent de 12 frs. 50 à 15 frs.

Ces prix comprennent la nourriture à bord du steamer, mais non

sur les chemins de fer ; quelques compagnies font payer en outre une somme de 5 frs. par personne, pour la fourniture d'un matelas et des ustensiles de table (couteau, fourchette, cuillier, tasse, assiette) si on en a besoin. La plupart du temps, ces objets sont compris dans le prix du passage, mais il est bon de s'en assurer et de le demander.

Les émigrants doivent partir de chez eux pour arriver au port d'embarquement ou chez l'agent qui doit leur vendre leurs billets de passage, le matin, ou plutôt la veille du jour du départ. Il vaut toujours mieux prendre son billet direct jusqu'à l'endroit où l'on va, quand cela est possible.

Ceux qui passent par Paris. doivent, dès leur arrivée en cette ville prendre une voiture à la gare et se faire conduire avec leur bagage chez l'agent qu'on leur a recommandé, (prix de la voiture de 2 à 4 frs. suivant le nombre des personnes et des colis), mais si l'on ne fait que traverser Paris, sans y arrêter, on doit se faire conduire immédiatement à la gare que l'on vous a designée et prendre ses billets pour la ville où l'on doit s'embarquer.

Prendre garde à Paris aux chevaliers d'industrie et à tous ceux qui s'offrent à vous servir de guide. Ils ne cherchent qu'à vous exploiter. N'écoutez personne. En arrivant dans le port d'embarquement, laissez votre bagage à la gare en consigne et allez de suite trouver l'agent qui vous a été recommandé, s'il n'est pas venu au devant de vous à la gare.

Bagages.—Avant de partir de chez vous, clouez solidement sur chacune de vos boîtes ou malles des étiquettes en carton, portant écrits, d'une manière très lisible, votre nom et votre destination en Canada, ou bien écrivez les avec de l'encre ou de la peinture sur vos malles elles-mêmes ; vous collerez de plus sur chaque colis les étiquettes qui vous seront remises par les agents des compagnies.

Vous n'avez droit, la plupart du temps qu'à 30 kilos de bagages sur les chemins de fer français, mais sur le bateau, il vous est alloué de 80 à 100 kilogr. Apportez avec vous le moins de bagage possible, seulement des vêtements en laine, du linge, des lits de plume ou des matelas en laine et des couvertures ; ne vous embarrassez pas de meubles ni d'outils pesants, on trouve à acheter tout ce que l'on veut en Canada à très bon marché. Les meubles, d'ailleurs, ne sont pas acceptés comme bagages.

Si vous tenez à emporter plus de bagages, envoyez les 15 jours ou trois semaines d'avance, par petite vitesse, à l'agent chez qui vous devez prendre vos billets ; il vous l'expédiera à Montréal où vous le retrouverez, ça vous coûtera moins cher que de payer de l'excédent de bagage sur le chemin de fer.

Il est expressément recommandé aux voyageurs d'emballer leurs effets de bagages dans des malles ou des petites caisses très solides, ne pesant pas plus de 100 kilos et non pas dans des barils. Ces boîtes ou caisses doivent s'ouvrir facilement pour la visite de la douane, être en bois d'une épaisseur d'au moins 2 centimètres et garnies de poignées en fer ou en corde, les ficeler solidement ; les paniers en osier sont aussi très bons.

Monnaie du Canada.—Comment apporter son argent en Canada. Lire le chapitre spécial à ce sujet, dans cette brochure.

Billets de passage.—Il vaut toujours mieux prendre en Europe son billet direct jusqu'à l'endroit où l'on va en Canada, on évite ainsi

des frais pour le transport de ses bagages et des dérangements. Ceux qui désirent s'établir au Manitoba ou dans la Saskatchewan, n'y connaissent personne et ne savent pas exactement où aller se fixer, doivent consulter d'avance, avant leur départ, M. A. Bodard, et obtenir de lui des renseignements très détaillés sur les lots gratuits, la valeur des terres, les meilleurs endroits pour s'établir ainsi que des recommandations pour les personnes à qui ils devront s'adresser.

La traversée.— Les compagnies de steamers n'étant pas responsables du bagage, les voyageurs doivent toujours s'assurer par eux-mêmes si leurs colis sont mis à bord du bateau et surveiller leur débarquement pour pouvoir les réclamer. S'ils passent par l'Angleterre, ils devront vérifier si leur bagage est mis sur le même train qui les emporte. Nous ne saurions trop recommander de surveiller son bagage si on veut éviter de le perdre.

Les passagers doivent garder avec eux, pour la traversée, leur literie, des couvertures en laine et les autres objets dont ils pourront avoir besoin, car les malles une fois mises dans la cale du navire, ils ne pourront plus y avoir accès.

La nourriture à bord des steamers est plus ou moins bonne, suivant les compagnies et les prix du passage, elle est saine et abondante, mais pas toujours apprêtée au goût de tout le monde, , il est souvent très-utile de se munir pour la traversée, de jambon, saucisson, fromage, et de quelques citrons et bouteilles de liqueurs, ou sirops acides pour le mal de mer.

S'habiller chaudement pour la traversée, même en été, il fait toujours un peu froid sur mer. Se munir d'une bonne couverture.

Sur chaque steamer, il y a un médecin dont les soins sont gratuits, et des compartiments spéciaux pour les femmes voyageant seules, pour les familles et les hommes seuls.

La traversée dure de 8 à 12 jours, il n'y a pour ainsi dire, aucun danger ; les steamers qui viennent de Liverpool en Canada débarquent leurs passagers en hiver, c'est-à-dire du 8 novembre au 15 avril à Halifax ou Portland et pendant l'été à Québec ou Montréal. Les prix de passage, par Liverpool pour Québec ou Montréal sont plus cher en hiver d'environ 30 frs ; pour le Manitoba, ils sont à peu près les mêmes qu'en été. Les prix pour Montréal ou Québec étant les mêmes, on doit donc prendre toujours son billet pour la ville de Montréal qui est à 60 lieues plus loin dans l'intérieur.

Débarquement: — Aussitôt le navire accosté aux quais de Halifax, Québec ou Montréal, on procède immédiatement au déchargement des bagages, c'est aux émigrants à reconnaître leurs colis, à en prendre soin et à les ouvrir pour la visite de la douane. Tous les effets, outils et linge des émigrants, ayant déjà servi, entrent en franchise, mais les marchandises payent un droit d'entrée de 35 pour cent en moyenne, aussi ne conseillons-nous pas d'en apporter.

Après la visite de la douane, les voyageurs qui continuent leur voyage par chemin de fer, doivent d'abord changer le billet de chemin de fer qu'on leur a donné en Europe, contre un autre qui leur sera délivré par les employés du chemin de fer et ensuite faire enrégistrer leur bagage pour la station de chemin de fer pour laquelle ils ont pris leur billet et pour chaque colis, ils doivent recevoir un chèque. On appelle chèque une petite pièce de métal, numérotée,

qu'on attache à chaque colis, malle ou paquet, tandis qu'une seconde pièce exactement semblable, portant le même numéro, est remise au propriétaire et lui sert de reçu. Dès lors, la compagnie devient responsable du bagage et ne le délivrera qu'à destination, sur présentation du chèque. Les voyageurs pour Manitoba, la Saskatchewan ou l'Alberta, payant place entière, ont droit en Canada au transport gratuit de 300 livres de bagages, soit 136 kilos; les enfants payant ½ place, moitié de ce poids.

Les colons pour Manitoba ne doivent jamais jeter leur matelas à l'eau en arrivant au port, ils en auront besoin à bord du train pour se coucher; les wagons canadiens sont en effet très confortables : ils contiennent de l'eau pour boire, un lavabo, un poêle pour faire la cuisine ou pour se chauffer, des cabinets d'aisance et les sièges se transformant la nuit en couchettes, on peut y étendre ses matelas et y dormir comme dans son lit. Les voyages en chemins de fer ne sont donc pas fatigants.

Avant de s'embarquer sur le train, ceux qui vont au Manitoba et doivent rester de 2½ à 4 jours en chemin de fer, suivant leur destination, doivent faire leurs provisions pour tout le voyage et acheter dans les épiceries voisines de la gare, ou dans la gare, du pain, de la viande en boîte, du fromage et tout ce qu'ils pourront avoir besoin.

Les émigrants qui débarquent à Halifax en hiver, passent toujours à Montréal, par la gare du Pacifique située sur la rue Windsor, après 25 ou 26 heures de chemin de fer. Ils peuvent rester à Montréal un jour ou deux, s'ils le veulent, ou bien continuer leur voyage pour Manitoba, sans arrêter.

Ceux qui débarquent, en été, à Québec et prennent le chemin de fer pour le Manitoba peuvent s'y rendre sans passer à Montréal, mais s'ils désirent y rester un jour ou deux à Montréal, pour leurs affaires ou y voir des amis, ils ont le droit de descendre du train à l'embranchement de St. Martin, 12 milles au nord de Montréal et de se rendre en cette ville par un autre train, si le leur ne s'y rend pas. De Québec à Montréal il y a 172 milles, 6 à 7 heures de chemin de fer.

Ceux qui seront fatigués du voyage peuvent se reposer un jour ou deux à Montréal dans la maison des émigrants, 183 rue des Commissaires, sur les quais mêmes du débarquement, on y loge gratuitement mais on ne nourrit pas. M. A. Bodard, chargé par le gouvernement de la réception des colons français belges et suisses, a son bureau dans cette maison et se tient constamment à la disposition des émigrants pour leur donner des informations et des lettres de recommandation pour toutes les parties du pays.

Départ de Montréal :—Les trains partent généralement tous les soirs, à 8½ heures, excepté le dimanche, de Montréal pour le Manitoba. On arrive à Winnipeg sans changer de wagon, le matin du 3e jour; là tout le monde descend et on reste ordinairement 4 heures dans les salles d'attente, avant de reprendre un autre train et de continuer son voyage, à moins de passer sur des lignes d'embranchement, où le service n'est pas journalier. Dans ce cas, à Montréal ou à Winnipeg on vous donnera toutes les indications nécessaires.

A Winnipeg :—Nous recommandons instamment aux émigrants de se méfier, à Winnipeg, de tous les individus qui viendront leur offrir leurs services et voudront changer leurs billets de passage et leur destination. Ce sont des exploiteurs qui se disent toujours

heureux de voir des compatriotes pour les aider, mais qui en réalité, n'ont qu'un but, celui de les emmener dans des localités très-éloignées où on ne parle pas français, pour pouvoir les voler tout à leur aise. Ces bons apôtres sont nombreux dans les environs de la gare de Winnipeg, et pour s'attirer la confiance des gens, ils donnent généralement pour prétexte qu'ils connaissent des terres magnifiques, bien meilleures que celles qui se trouvent dans les endroits où se dirigent les émigrants, et ils s'offrent naturellement à les y conduire gratuitement.

Ne les croyez pas. Ne vous fiez qu'aux personnes qui vous auront été recommandées par M. A. Bodard et aux agents parlant français du gouvernement, reconnaissables à leur habit bleu foncé, avec boutons dorés et leur casquette aux armes du Canada.

Ceux-ci ne vous feront jamais changer de destination, mais verront au contraire, à ce qu'on ne vous induise pas en erreur. Autre recommandation importante : Ne montrez à personne ni vos billets de passage, ni votre argent et ne dites pas à des étrangers ce que vous possédez.

Bien des émigrants regrettent aujourd'hui de n'avoir pas suivi ces conseils, on les a envoyés bien loin dans l'intérieur du pays, là où personne ne parle français, on leur a vendu très cher toutes sortes d'instruments agricoles et de bestiaux, il n'ont plus d'argent, seront malheureux toute leur vie et cela par leur faute, pour avoir écouté à Winnipeg, les conseils intéressés qui leur ont été donnés par le dernier qui leur a parlé. Car pour beaucoup de nos compatriotes, le dernier qui parle a toujours raison.

N'écoutez donc pas à Winnipeg les conseils des inconnus ; rendez-vous le plus tôt possible à votre destination et en y arrivant, allez trouver vos amis ou connaissances, les gens de votre pays et ceux pour lesquels vous aurez des lettres de recommandation et qui, bien souvent, sont prévenus de votre arrivée.

Si vous êtes pauvre et que vous restiez quelques jours à Winnipeg, allez loger dans la maison du gouvernement (Immigration Hall,) en arrière de la gare, c'est gratuit.

Voyage par New-York.—Un certain nombre de colons préfèrent passer par New-York, pour se rendre en Canada. Les informations suivantes leur seront utiles.

Prendre son billet direct en Europe jusqu'à destination, soit pour Montréal ou pour le Manitoba. En débarquant du navire, se mettre à la recherche de ses bagages qui sont déchargés pêle-mêle dans une grande salle, en prendre soin et les ouvrir tous pour la visite de la douane qui est très-ennuyeuse. Après la visite de la douane, on donne aux émigrants des chèques ou jetons en métal pour chacun de leurs colis et ensuite a lieu l'enregistrement des noms des émigrants. Cette formalité remplie, on doit s'occuper de son bagage, montrer son billet de chemin de fer et alors on change les chèques attachés à leurs colis contre d'autres nouveaux qui leur serviront jusqu'à destination. Une fois *chéqués* on n'a plus à s'occuper de ses bagages, la Cie en est responsable.

L'émigrant n'a droit par New-York qu'à 150 livres de bagages et l'excédant coûte très cher.

Se rendre immédiatement à la gare et y attendre le départ du train. Bien souvent des agents vous diront qu'il n'y a plus de train, pour

vous faire rester à l'hôtel, ne les croyez pas, les steamers débarquant leurs passagers toujours assez tôt pour qu'ils aient le temps de partir le jour même, vous pouvez toujours partir quand vous le voulez. Le transport des bagages à la gare se fait gratuitement par la Cie de chemin de fer. Acheter des provisions avant de prendre le train. Une fois en chemin de fer, vous arrivez facilement à destination, soit à Montréal ou ailleurs.

Prix des hôtels.—Le prix des hôtels ordinaires en Canada est généralement de $1.00 (5 frs 25) par jour, pour 3 repas et la chambre. Chaque repas coûte 25 cents (1 fr 25) et la chambre le même prix. Il y a des hôtels dont le prix est bien plus élevé, les voyageurs font toujours bien de demander d'avance le tarif des hôtels où ils descendent. Quand on a l'intention de rester assez longtemps aux hôtels on obtient un rabais. On paye généralement à la semaine depuis $3.50 jusqu'à $5.00 (18 à 25 frs.)

Les colons pauvres peuvent aller loger dans les bâtisses d'immigration du gouvernement dans les villes où il y en a, et y laisser leurs familles pendant plusieurs jours. Ça ne leur coûte rien pour le coucher, et ils peuvent s'y nourrir comme ils l'entendent, en achetant eux-mêmes leurs provisions.

Départ de Winnipeg.—Les colons qui vont s'établir à *Prince Albert* ou à *Duke Lake*, doivent débarquer à *Régina* 15 heures après avoir quitté Winnipeg. A Régina on prend le chemin de fer pour Prince Albert et les stations intermédiaires.

Ceux qui vont à *Wêtaskiwinn*, *Edmonton*, doivent descendre à *Calgary*, 20 heures après avoir passé Régina et prendre l'embranchement du chemin de fer qui les conduit à Edmonton et aux autres stations intermédiaires. Si vous arrivez à Regina ou Calgary, les jours où il n'y a pas de train, en attendant le départ, allez loger dans les bâtisses du gouvernement pour les émigrants, (Immigration Hall) situées en face de la gare, cela ne vous coûtera rien.

Arrivée à destination.—Allez trouver les personnes qui vous auront été recommandées par M. A. Bodard et écoutez leurs conseils.

Suivez toutes ces instructions et le voyage en Canada sera sans désagrément, et sans danger pour vous, votre famille et votre bourse.

DERNIERS CONSEILS.

AUX ÉMIGRANTS POUR LE CANADA.

1.—Si vous êtes marié ou célibataire et que vous disposiez d'une somme de 8 à 900 frs, votre voyage étant payé, partez au mois de Mars ou au commencement d'Avril pour le Nord-Ouest du Canada. Prenez un lot gratuit, faites vous construire une petite maison et payez pour faire labourer sur votre lot, 5 ou 6 hectares que vous ensemencerez en pommes de terre, légumes, lin, avoine et blé. Avec l'argent qui vous restera, vous pourrez facilement attendre votre récolte en travaillant ça et là chez des voisins.

2.—Si vous disposez d'une somme suffisante pour acheter bœufs, charrues, etc... et tout ce dont vous avez besoin, vous pouvez venir en tout temps, depuis Mars, jusqu'à la fin de Septembre ; il est évident que plus on a d'argent, mieux et plus vite on réussit.

3.—Si vous êtes célibataire et n'avez presque pas d'argent, le meilleur temps pour vous de venir en Canada, est à la fin de juillet ou a commencement d'Août pour travailler aux moissons du Manitoba ; prenez alors votre billet directement pour *Winnipeg*. Si vous n'avez pas assez d'argent pour vous y rendre ou que vous désiriez rester dans la Province de Québec, partez à la fin d'Avril pour Montréal, M. A. Bodard, ou en son absence M.A. Régimbal, au bureau d'émigration du gouvernement, 183 Rue des Commissaires, se mettra à votre disposition et vous trouvera une place chez des cultivateurs du voisinage. Si plus tard vous voulez aller au Manitoba, partez au commencement d'Août pour travailler aux moissons, après avoir consulté M. A. Bodard, ou en son absence M. L. O. Armstrong, agent de colonisation du Pacifique, 523 Rue St. Jacques à Montréal. Les bons salaires que vous gagnerez au Manitoba pendant le temps de la moisson et des battages de 100 à 125 frs., par mois et nourris, vous fourniront les moyens de faire des économies qui vous permettront en peu de temps de vous établir à votre compte et de devenir possesseur d'un beau lot gratuit de 64 hectares de bonne terre.

4.—Si vous avez une nombreuse famille en bas âge, et pas assez d'argent pour vous établir de suite sur un lot gratuit, venez d'abord seul et de préférence au mois de juillet.

5.—Si vous ne vous plaisez pas où vous êtes dans le Manitoba, écrivez à Winnipeg à M. L.A. Hamilton, agent des terres du Pacifique et demandez-lui des billets de chemin de fer pour la station où vous voulez aller. Il vous les enverra à de bonnes conditions.

6.—Suivez les conseils donnés dans cette brochure, ne craignez pas de consulter en toute occasion M. A. Bodard, ses avis sont toujours désintéressés et impartiaux. Consultez-le sur les meilleures localités pour vous établir ; si l'endroit où vous êtes ne vous plait pas, écrivez-lui, il vous en indiquera d'autres, car il est impossible que vous ne trouviez pas en Canada qui est grand comme 16 fois la France, un lieu favorable pour vous établir à votre goût. Si lorsque vous arrivez en Canada, tout ne marche pas suivant vos désirs, ne vous plaignez pas et ne vous découragez pas. Mettez-vous à l'ouvrage, travaillez avec ardeur et bientôt vous vous apercevrez que le Canada, par ses nombreux avantages, est un des meilleurs pays qu'il y ait pour les cultivateurs.

En dehors de l'Afrique du Nord, y a-t-il, d'ailleurs, sous le soleil, un seul pays où l'on trouve à la fois, le langage, les mœurs, les coutumes, la religion, à peu près le climat et les productions de la France, de la Belgique et de la Suisse, nous n'en connaissons pas d'autre que le Canada. Ceux qui ne réussiront pas dans notre pays d'adoption, ne réussiront jamais autre part.

A nos compatriotes de profiter des avantages qu'on leur offre et de venir en Canada s'établir sur ces terres merveilleuses que le gouvernement donne gratuitement par lots de 64 hectares à tout homme agé de plus de 18 ans, ou aux veuves ayant des enfants.

M. A. BODARD vient d'être envoyé en France, en Belgique et en Suisse par le gouvernement canadien, pour y faire connaître les avantages du Canada. Pour mieux remplir sa mission, à partir de janvier 1893, il ira voir ou répondra à tous ceux qui, pour avoir des renseignements impartiaux sur le Canada, lui écriront, 46 rue du Général Foy à Paris.

Colonisation Française en Canada.

2 MILLIONS DE FRANÇAIS.

64 hectares de terre et une maison pour 300 francs.

Le gouvernement du Canada donne, gratuitement, au Manitoba et dans l'Alberta, un lot de 64 hectares de bonne terre à tout homme âgé de plus de 18 ans, à condition d'en mettre en culture quelques hectares dans l'espace de 3 ou 5 ans; ces lots sont partie en bois, partie en prairie et choisis par le colon lui-même.

Il y a deux sortes de lots gratuits :

1° Ceux qui n'ont jamais été concédés et que l'on peut obtenir pour $10, (52 frs 50) pour frais de bureau et de contrat.

2° Ceux qui, ayant déjà été concédés, ont été remis par des colons n'ayant pas rempli les conditions de culture exigées. On peut les obtenir pour $20 (105 frs). Ces lots sont de premier choix et nous conseillons fortement de les prendre, lorsque l'occasion se présente, car ils sont rares.

Les frais de déplacement pour retenir et aller choisir les lots sont en moyenne de $5 à 10 (25 à 50 frs) par lot.

Une petite maison en troncs d'arbres qui servira plus tard d'étable, coûtera de $25 à $40 (125 à 200 frs). —(La piastre ou dollar ($) vaut 5 frs 25).

Pour 300 francs au plus, on se trouve donc propriétaire, en Canada, de 64 hectares de terre et d'une maison.

Cette maison qui abritera la famille du colon à son arrivée, a 26 pieds de long, 12 de large et 8 de haut, (environ 8 m. sur 4); elle peut être couverte en gazon ou en planches et divisée en une ou deux chambres.

On peut se construire une meilleure maison contenant de 4 à 6 chambres, couverte en bardeaux, (planchettes de bois qui ressemblent aux ardoises), pour 6 à 800 frs. Ces maisons ne sont pas en planches mais en pièces de bois reliées entre elles avec du mortier.

Il est frès facile, même pour un pauvre de remplir les conditions exigées. La première chose à faire en arrivant est d'aller se choisir un bon lot gratuit, puis si on a peu d'argent, de s'engager au service de quelque voisin et d'employer son salaire en labour sur sa terre.

Si on n'a pas le moyen d'acheter, seul, une paire de bœufs de labour, on peut s'entendre avec un voisin ou un ami pour en acheter chacun un que l'on se prête mutuellement. Les familles font toujours bien d'acheter une vache dont le lait leur servira.

Si on ne veut pas acheter de bœufs, on peut faire labourer sa terre par ses voisins à raison de 20 à 30 frs l'hectare.

Les terres en bois et en prairies sont les meilleures pour les pauvres qui, en coupant et vendant du bois pendant l'hiver, y trouvent de l'ouvrage et de l'argent.

En venant de bonne heure en Mars ou Avril, on a le temps de semer un peu de grain et de récolter des légumes.

Les pauvres font mieux de ne venir qu'au mois de Juillet pour travailler aux moissons; ils gagneront à cette époque de bons salaires qui les aideront à s'établir.

Le pain, la viande, les meubles, les instruments d'agriculture, sont, en Canada, à meilleur marché qu'en France et en Belgique, et les salaires plus élevés. On trouve de tout à acheter depuis une aiguille jusqu'à un piano et une machine à coudre.

Il y a partout des marchés pour l'écoulement des produits.

On établit des écoles partout où il y a un groupe de colons.

Le district de Montréal est une des plus belles parties du Canada pour ceux qui, ayant des capitaux, ne veulent pas aller s'établir au Manitoba.

Demandez des renseignements et des brochures illustrées sur le Canada à

A. BODARD,

Secrétaire Général de la Société d'Immigration Française, chargé par le gouvernement de la réception des colons français, belges et suisses.

[redacted], ***Montréal, Canada.***

523, Rue St-Jacques, Montréal, Canada

LE CREDIT LYONNAIS

SOCIETE ANONYME AU CAPITAL DE 200 MILLIONS.

Bureaux à Paris, 19, Boulevard des Italiens.

LA BANQUE D'HOCHELAGA

BANQUE FRANCAISE EN CANADA.

Siége social à Montréal, Canada, rue St-Jacques, No 107

Le CRÉDIT LYONNAIS a son siége social à Paris, 19 Boulevard des Italiens, et des succursales dans toutes les principales villes de France, de Belgique et de Suisse.

Le CRÉDIT LYONNAIS délivre des traites sur le Canada payables à Montréal ou à Winnipeg par la BANQUE D'HOCHELAGA, une des meilleures banques françaises du Canada.

Les émigrants et les voyageurs pour le Canada feront bien, avant de partir, d'échanger leur argent au CRÉDIT LYONNAIS, contre des traites payables en Canada, à Montréal ou à Winnipeg, par la BANQUE D'HOCHELAGA; ils ne courent ainsi aucun risque d'être volés ou de le perdre.

S'adresser EN FRANCE: Au Crédit Lyonnais, 19 Boulevard des Italiens, à Paris; à Lyon, Palais du Commerce, et à toutes les succursales du Crédit Lyonnais dans les villes des départements;
EN SUISSE: Au Crédit Lyonnais, Place Bel Air à Genève;
EN BELGIQUE: Au Crédit Lyonnais, 72 rue Royale à Bruxelles; à Anvers, à la Banque Centrale Anversoise, 61 Rempart Ste-Catherine;
EN CANADA: A la Banque d'Hochelaga, 107 rue St-Jacques, à Montréal, et 437 Main Street (rue Principale) à Winnipeg.

La Banque d'Hochelaga paie un intérêt de 3½% par an aux fonds déposés dans ses caisses d'épargnes.